



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES

NUMÉRO 83 – Mai 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2010

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2010.

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention « charte qualité confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2010.

Finances

1.2 - Compte de gestion du trésorier municipal – Budget principal – exercice 2009.

1.3 - Compte de gestion du trésorier municipal – Service de l'assainissement – exercice 2009.

1.4 - Compte administratif 2009 – Budget principal.

1.5 - Compte administratif 2009 – Service de l'assainissement.

1.6 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget principal – exercice 2009.

1.7 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget assainissement – exercice 2009.

1.8 - Budgets supplémentaires commune et assainissement – exercice 2010.

1.9 - Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Service juridique, Marchés publics

1.10 - Approbation du contrat de délégation de service public par affermage de la structure d'accueil petite enfance située 8, rue Pierre-Sémard à La Garenne-Colombes.

1.11 - Approbation de la constitution de la Ville, venant aux droits de la Caisse des écoles, auprès du tribunal administratif de Caen, dans le contentieux qui l'oppose à un ancien agent de cet établissement public.

1.12 - Protocole transactionnel entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

I - Services techniques

Voirie, espaces verts

2.1 - Participation de la Commune de La Garenne-Colombes au projet de Vél'abri.

2.2 - Remboursement de frais engagés suite à un enlèvement de véhicule pour stationnement gênant.

III - Divers

3.1 - Décisions.

3.2 - Remerciements.

3.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 36, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la séance.

Avant de débiter la séance, permettez-moi de vous présenter – il est dans le public – M. Thierry Sammut...

Levez-vous, Monsieur ! Bonsoir, Monsieur Sammut !

... qui est le futur Directeur général des services de la Ville de La Garenne-Colombes, dans quelques jours encore, et qui est actuellement en poste au Plessis-Robinson.

Soyez le bienvenu à La Garenne-Colombes pour ce premier Conseil Municipal en tant que spectateur.

Bienvenue à La Garenne-Colombes, Monsieur !

(Applaudissements.)

Je donne lecture des délégations.

Le micro a un drôle de son ! Je vous assure que ce n'est pas moi qui suis en train de muer. Enfin, j'espère que non, d'ailleurs !
(Rires.)

M^{me} Raimbault arrivera un petit peu plus tard, elle donne délégation à M. de Boutray, M^{me} Vingering à M^{me} Thimel, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Kalfon à M. Graux, M^{lle} Haberah à M^{me} Fommarty et M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2010.

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ?

Monsieur Macé, bonsoir, allez-y ?

(M. Macé appuie sur le micro.)

M. le Maire

Cela ne marche pas ? Si, cela doit fonctionner.

Ça y est ! L'opposition est muselée, cela commence mal !

M. Macé

Il faut me donner la parole, Monsieur le Maire ! *(Rires.)*

M. le Maire

Vous pouvez réappuyer, s'il vous plaît ? Cela ne fonctionne pas.

Pouvez-vous vous rapprocher de...

Voilà !

Logiquement, s'il y en a un qui ne fonctionne pas, ce n'est pas la peine...

(M. Macé essaie de prendre un autre micro qui ne fonctionne pas non plus.)

Allez, de votre voix de stentor !

(M. Sire a réglé le problème.)

Il manque un fil.

Allez-y, Monsieur Macé !

Écoutez M. Macé !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais vous faire part d'une observation...

Merci, Monsieur Sire.

Je voudrais faire part d'une observation en ce qui concerne une réponse de votre part à une question que j'avais posée qui concernait l'aide que nous proposons que la Ville apporte à la rénovation du camp de concentration d'Auschwitz. Vous avez dit – je vous cite – « *Bien entendu, tous les membres du Conseil, et particulièrement la majorité municipale, expriment en permanence leur souhait de voir que les Garennois puissent se rappeler ce qui s'est passé.* »

Je suis particulièrement étonné de vos propos et de considérer que les élus de la majorité municipale expriment plus que les élus d'opposition municipale et les élus de gauche, en permanence, leur souhait de voir ce que les Garennois puissent se rappeler ce qui s'est passé. Je suis, avec mes collègues, extrêmement étonné que vous puissiez vous permettre de dire que la majorité municipale fait mieux que les élus d'opposition.

À ma connaissance, chaque fois que vous nous avez proposé d'intervenir dans ce domaine, et vous avez listé dans votre réponse des interventions de la Ville, nous ne sommes jamais intervenus contre, nous n'avons jamais émis un souhait contraire par rapport aux différentes interventions de la Ville dans ce domaine.

Donc, nous souhaitons vivement protester par rapport à vos propos qui ne correspondent pas à la réalité.

Vous vous permettez de donner une leçon aux élus d'opposition. Je rappellerai que c'est vous et votre majorité municipale qui avez proposé que la dénomination du collège s'appelle Kléber Haedens, du nouveau collège des Champs-Philippe. Je rappellerai que cet auteur d'extrême droite, ayant écrit dans des revues antisémites, s'est particulièrement mal illustré avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Donc, nous n'avons absolument pas de leçon à recevoir de vous dans ce domaine.

Je rappelle que nous avons proposé qu'une place soit dénommée Jean Moulin, ce que vous avez toujours refusé, et que le square de la bibliothèque soit dénommé square Lucie Aubrac, grande résistante, comme tout le monde le sait, décédée en mars 2007.

Voici la réalité et c'est la raison pour laquelle ce soir, en protestation de vos propos, nous n'approuverons pas le compte rendu du Conseil Municipal.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Honnêtement, je n'ai rien compris à ce que vous avez dit. Je suis en train de lire le compte rendu et ce que j'ai dit, c'est la chose suivante : « *Bien entendu, tous les membres du Conseil Municipal, et particulièrement la majorité municipale – tous les membres du*

Conseil Municipal -, *expriment en permanence leur souhait de voir que les Garennois puissent se rappeler ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé en France, en Europe et à La Garenne-Colombes n'est évidemment indifférent à personne.* »

Je passe sur tout un paragraphe où je dis globalement ce que vous venez de dire.

« Je crois que c'est par toutes ces manières, Mesdames et Messieurs, que la Ville de La Garenne-Colombes s'inscrira dans une démarche collective qui est celle de cultiver, à travers la démarche collective, le souvenir des uns et des autres.

C'est en touchant les enfants d'aujourd'hui que les adultes de demain s'en souviendront.

Voilà, mes chers collègues, la manière dont, je pense, La Garenne-Colombes peut le mieux s'associer au devoir de mémoire. »

Honnêtement, je ne vois vraiment pas ce qu'il y a d'extraordinairement scandaleux dans ce que j'ai dit, mais si vous voulez créer de la polémique, libre à vous de le faire !

M. Macé

Sur ce type de sujet, ce n'est pas moi qui en ai créé. Je ne vois pas pourquoi vous avez indiqué « et particulièrement la majorité municipale ». Qu'est-ce que cela veut dire par rapport aux membres de l'opposition. Est-ce que vous avez à nous critiquer par rapport à ce que vous avez proposé chaque fois dans ce domaine ? Est-ce qu'on a voté contre vos propositions, à part la dénomination du collègue Kléber Haedens ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous avez une vision partielle ? Des problèmes ophtalmiques ?

M. Macé

Pourquoi avoir dit « et particulièrement la majorité municipale » ?

M. le Maire

Parce que c'est réel.

M. Macé

Donc, vous considérez que l'opposition ne s'associe pas sur un certain nombre de sujets à ce moment-là.

M. le Maire

C'est indiqué ! Vous n'arrivez pas à lire les premiers mots, c'est incroyable : « *Bien entendu, tous les membres du Conseil Municipal...* » À moins que vous considériez que vous ne faites pas partie du Conseil Municipal, je ne vois pas où est le problème.

En tout cas, Monsieur Macé, sur ces affaires, je comprends que vous essayiez par tous les moyens de créer une polémique qui n'a pas lieu d'être ; tout le monde jugera de la réalité des faits. Il suffit de lire ce que j'ai dit au Conseil Municipal.

C'est quand même assez extraordinaire, cette affaire-là !

Nous allons, avant de voter... Excusez-moi pour le PV, j'ai complètement oublié de vous demander, il faut évidemment que nous désignions un secrétaire de séance.

J'avais la candidature de M. Dubois. Y aurait-il d'autres candidats que M. Dubois ?

Donc, M. Dubois, candidat, a été élu secrétaire de séance.

On vote sur le compte rendu. Qui est contre ? Très bien ! 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

Vraiment, c'est incroyable !

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention « charte qualité confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2010.

M. De Boutray

Merci.

Bonsoir. Il s'agit de renouveler pour la sixième année la convention de la charte que l'on signe avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une charte qui a trois critères, qui a pour mission de fédérer les commerçants et artisans autour de la qualité de service, autour de l'accueil et de tout ce qui pourrait venir aussi en service après-vente. L'idée est de renouveler cette charte qui a pas mal de succès tous les ans, puisque depuis 2004, on a eu 330 artisans et commerçants récompensés, dont certains plusieurs fois. Cette année, nous allons à nouveau cibler à peu près 250 artisans et commerçants. L'année dernière, nous avons eu une cinquantaine de participants et une cinquantaine de nominés. C'est l'objectif que l'on se donne pour cette année.

Pour cela, il y a un engagement vis-à-vis de la Chambre de Métiers, au travers d'une convention, la « charte qualité confiance », pour un montant de 5 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette charte pour renouveler cela l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur De Boutray.

Des questions à M. De Boutray, qui a été très complet ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

Finances

1.2 - Compte de gestion du trésorier municipal – Budget principal – exercice 2009.

M. Ballin

Concernant le compte de gestion du trésorier municipal, il s'agit d'approuver le compte de gestion qui est établi par le trésorier municipal de La Garenne-Colombes, qui valide les éléments du compte administratif. On le fait pour le budget principal déjà. Il n'y a aucun élément particulier – le trésorier nous précise que tout va bien – pour les éléments du compte administratif. Il s'agit juste de voter pour ce rapport.

M. le Maire

Vous entendez tous bien ? (*Réponse négative.*)

Monsieur Le Clerc, il y a moyen d'améliorer les choses ? Je vous assure que je n'ai pas la bouche pleine de *chamallows* qui fait que vous n'arriveriez pas à me comprendre mais on a l'impression que tout est isolé.

M^{me} Mangeard

Il y a un écho.

M. Ballin

Cela raisonne, en fait.

M. le Maire

Cela va mieux ?

(*Pas de réponse.*)

Vous avez tous entendu M. Ballin ? Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion, budget principal plus budget de l'assainissement ? On fera deux votes séparés. Il y a des questions ou pas ? (*Réponse négative.*)

On vote sur le BP : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.3 - Compte de gestion du trésorier municipal – Service de l'assainissement – exercice 2009.

M. le Maire

Sur l'assainissement : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.4 - Compte administratif 2009 – Budget principal.

M. le Maire

Vous savez que, pour moi, c'est un doux moment, puisque c'est le moment où je vais aller me reposer ! La tradition, la loi d'ailleurs veut que le maire ne soit pas présent lors de la discussion et des débats et du vote de ce compte administratif, puisqu'il s'agit, selon les locutions qui sont habituellement utilisées, du budget du maire, c'est-à-dire en fait le compte d'exécution du budget principal et des décisions modificatives de l'année dernière.

Donc, je vais vous laisser discuter entre vous. Je vais passer la parole à Jean-Philippe Ballin qui, quand il aura fini ses travaux d'écriture, va se lever, prendre ses documents et venir prendre ma place pour s'installer ici.

M. Ballin

Je n'avais pas prévu. J'arrive.

M. le Maire

Voilà, Monsieur Ballin, venez et moi je vous laisse. Vous venez me chercher quand c'est fini. Je suis quelque part du côté du premier étage.

(M. Ballin se rend à la tribune.)

(Départ de M. Juvin à 20 heures 47.)

(M. Ballin, adjoint au maire délégué aux Finances et au Budget, remplace M. Juvin au fauteuil de la présidence.)

M. Ballin, président de séance

Nous allons commencer par le compte administratif 2009. Je ne sais pas si vous avez tous le document relié, la brochure reliée. Je vous propose de faire une présentation synthétique, j'espère la plus concise et rapide possible. Ensuite, éventuellement, on fera les questions.

Concernant, page 7 du document relié, la présentation générale du budget, qui est en fait le bilan de la Ville pour 2009 arrêté au 31 décembre...

Concernant la section de fonctionnement, en fait, on constate un excédent – on le voit dans les premières lignes – qui est de 4 365 000 euros, auquel il faut rajouter le report de l'exercice 2008, donc le résultat de l'année dernière, de l'année 2008, pour 235 000 euros, soit un total de 4 600 000 euros.

Concernant la section d'investissement, toujours les premières lignes, on constate un excédent là aussi de 1 950 000 euros, auquel il faut rajouter le solde des restes à réaliser que l'on trouve dans le troisième tableau, restes à réaliser qui représentent 85 000 euros, soit un solde de l'exercice de 2 036 000 euros. Néanmoins, il nous reste un déficit reporté, que l'on voit en report de l'exercice n-1, de 5 502 000 euros, ce qui nous fait, en fait, un résultat de la section d'investissement déficitaire de moins 3 466 000 euros.

Au final, on a un résultat de 1 134 000 euros, qui résulte du solde de la section de fonctionnement et du solde de la section d'investissement. À noter que, sur 1 134 000 euros par rapport à l'année dernière qui était de 235 000 euros – l'excédent du résultat – qui apparaît *a priori* beaucoup plus élevé est en fait dû à la vente au 31 décembre, à la réalisation de la vente du CTM pour un peu moins de 900 000 euros, ce qui fait qu'en fait notre solde d'exécution est plus élevé que les autres années. Donc, il faut tenir compte du fait que, comme les autres années, on est autour de 200 et quelque mille euros de résultat de l'exercice.

Si l'on veut voir un petit peu plus en détail, page 8 et page 9, concernant les dépenses de fonctionnement qu'il faut lire comme étant les réalisations plus les rattachements, elles se sont élevées à fin décembre 2009, 39 763 000 euros, contre 37 676 000 euros en 2008. Ce qu'il est intéressant de voir, c'est qu'on a eu une exécution de crédits à pratiquement 97 %, ce qui veut dire qu'en fait, notre budget a été bien réalisé, à quasiment la totalité. Ce que l'on avait anticipé en termes de dépenses a été réalisé concrètement à la fin de l'année.

Dans notre rapport, vous avez le détail du réalisé. Ce qu'il est intéressant de noter aussi dans ce réalisé, c'est que concernant les charges du personnel qui représentent quand même un petit peu plus que la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, puisqu'on est à 20 millions et quelque, elles sont à 20 409 000 euros en 2009 et elles étaient de 19 524 000 euros en 2008. Cette augmentation est due, en fait, notamment aux créations de postes qui ont été faites sur la police municipale, CTM, etc., à la continuité de la politique de titularisation et aussi à l'effet technique qui s'appelle le GVT (glissement, vieillesse, technicité) qui fait que l'on a effectivement une augmentation mécanique de la masse salariale.

Un point à noter aussi, c'est que les frais de formation ont progressé de 32 %, pratiquement 33 %, et que concernant les autres charges courantes, donc le reste des dépenses de fonctionnement, c'est essentiellement constitué de prestations de service pour 5 300 000 euros, dont 3 millions, entre autres, de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Voilà ce que l'on peut dire d'une manière générale.

Sur les recettes de fonctionnement, il faut noter que les éléments ont été tous atteints, sauf... on peut tout de suite le noter sur la ligne 13, où l'on voit que la réalisation attendue était de 530 000 euros et qu'elle ne l'a été que de 162 000 euros. *A priori*, c'est, entre autres, l'Urssaf qui n'a pas encore payé les recettes attendues. En fait, on est en attente de paiement de la part de l'Urssaf. C'est pour cela que l'on a un taux de réalisation que l'on voit dans notre rapport, qui n'est que de 30 %.

Concernant la section d'investissement, ce qui est à noter, c'est que nos dépenses d'équipement s'élèvent à 13 478 000 euros, avec un taux de réalisation de 76 %, alors que l'année dernière, nous n'avions que 40 %, d'où une très nette amélioration de notre taux de réalisation par rapport à nos éléments, à nos crédits ouverts.

Là encore, dans le rapport, vous avez l'ensemble des éléments et du pourcentage réalisé. À noter effectivement les subventions d'équipement qui, là encore, n'ont pas été entièrement réalisées, tout simplement parce qu'on devait un certain nombre de sommes qui n'avaient pas été demandées, entre autres, par le Conseil général concernant le collège des Champs-Philippe. Donc, en fin d'année, au 31 décembre 2009, à l'arrêté, il y avait des éléments que nous devions verser, qui n'ont pas été versés pour les Champs-Philippe, pour le commissariat de police, concernant l'OPHLM Sablière.

Voilà ce qui explique le taux de réalisation qui n'est que de 7 % par rapport au budget, mais qui ensuite ont été payés... la plupart des éléments ont été payés dans les mois qui suivent, donc de 2010.

Concernant toujours les dépenses d'équipement, on a le détail, donc je pense que ce n'est pas la peine de revenir dessus particulièrement dans le rapport.

À noter que notre remboursement du capital de la dette était de 925 000 euros et qu'on avait réalisé un emprunt *revolving*, qui a été levé le 31 décembre, de 4,5 millions d'euros pour équilibrer l'ensemble des dépenses de travaux. Il n'a généré que très peu d'intérêt, puisqu'il a été remboursé quelques jours après l'arrêté.

À noter aussi un point important : que le déficit d'investissement diminue. On le verra dans le budget tout à l'heure, mais on arrive au budget supplémentaire 2010 à 3 551 000 euros, contre 5 500 000 euros en 2008.

Concernant le détail des opérations d'investissement, qui est le complément des dépenses générales, là encore, on a le détail. Elles concernent essentiellement la ZAC des Champs-Philippe, la médiathèque, le Mastaba, la rue du Moulin-Bailly le Centre technique municipal, le centre aquatique concernant les études, la rue Voltaire. On a le tableau décrivant la plupart des opérations réalisées au cours de l'année 2009.

Les dépenses juridiquement engagées et non réalisées au 31 décembre, que l'on retrouvera au budget supplémentaire, sont de 2 575 000 euros et elles sont constituées principalement des crédits de travaux CTM, de l'acquisition de la ZAC et des subventions en attente. Cela, on a le détail d'ailleurs, qui était sur la page précédente, le reste à réaliser en fait, qui est détaillé page 7, donc la page précédente.

Cela, c'étaient les dépenses.

Concernant les recettes, le point à noter, qui a été indiqué dans le rapport, c'est que nos recettes d'investissement sont de 21 712 000 euros. Le point à noter, c'est qu'entre autres, on a obtenu un complément au titre du fonds commun de compensation de la TVA. Il y avait tout un mécanisme de participation par le gouvernement et autres, qui s'appelait le « plan de relance de l'anticipation du FCTVA ». C'est un petit peu technique, mais manifestement nous avons réobtenu d'avoir un versement double cette année, donc anticipé, qui s'élève du coup à 1 740 000 euros, alors que l'année dernière nous avions 688 000 euros. Ensuite, pour les autres taxes : la taxe locale d'équipement, 237 000 euros au lieu de 166 000 euros l'année dernière.

Nos subventions, que nous avons encaissées en 2009, s'élèvent à 429 000 euros, essentiellement des subventions du Conseil général des Hauts-de-Seine de 218 722 euros pour le CTM de Bezons, 83 000 euros pour la crèche Voltaire, 127 000 euros pour la crèche Sartoris.

Les recettes d'ordre : les mouvements d'ordre que l'on voit comprennent essentiellement ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire la cession du terrain de l'ancien CTM pour 859 000 euros, ce que je vous évoquais tout à l'heure, qui fait que notre résultat était de 1 million et quelque en fin d'année.

Sur la dette, qui n'est pas détaillée, mais que l'on voit en page 77, où l'on a le montant de l'endettement de La Garenne-Colombes, notre dette s'élève à 11 474 000 euros au 31 décembre, contre 7 800 000 euros au 31 décembre 2008.

Dans le rapport, il est indiqué – il est important de le rappeler – qu'on reste dans une situation relativement favorable, avec une dette par habitant de 418 euros, contre (on l'a précisé dans le rapport) 1 196 euros par habitant pour la moyenne nationale.

Je n'en dirai pas plus aujourd'hui sur cette présentation générale du compte administratif. Je pense que je vais laisser les questions ; j'imagine qu'il y a des questions.

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

C'est une intervention.

M. Ballin, président de séance

Allez-y !

M. Macé

Madame le premier maire-adjoint, mes chers collègues, comme chaque année, nous étudions le compte administratif et celui-ci retrace votre gestion pour l'année 2009.

Votre gestion n'est pas différente des années précédentes. Elle est marquée par une absence de volonté politique dans de très nombreux domaines, par une gestion archaïque et donc dépassée des affaires de notre ville et par un comportement méprisant et arrogant vis-à-vis des Garennois et de l'opposition municipale.

D'ailleurs, les Garennois ne s'y sont pas trompés. Ils n'acceptent plus votre gestion des projets, décidés d'en haut, sans aucune concertation préalable. Vous êtes systématiquement attaqués contre les projets que vous considérez comme phares du présent mandat

municipal : médiathèque, parking souterrain place de la Liberté, ZAC dite des Champs-Philippe. Et vous êtes condamnés par les tribunaux, comme par exemple l'annulation du permis de construire de la médiathèque.

S'il fallait une preuve supplémentaire du jugement porté par nos concitoyens sur votre gestion, il suffit de reprendre simplement les résultats de l'élection cantonale partielle de notre ville-canton en mars dernier. Vous êtes devenus minoritaires au premier tour de scrutin et vous avez dû votre salut aux seuls votes des électeurs d'extrême-droite au second tour. Cela en dit long sur le désamour grandissant entre les Garennois et vous.

Faudrait-il également rappeler votre campagne électorale de caniveau, marquée par la peur et les attaques personnelles et mensongères dans le dernier tract « Le torchon bleu » que vous avez, mes chers collègues, osé distribuer la veille du scrutin. Mais les Garennois ne se sont pas laissés impressionner. Ils ont compris que vous défendiez uniquement vos postes et non pas un projet au service de l'intérêt général.

L'année 2009 a poursuivi l'augmentation ininterrompue des impôts locaux : plus 5 % pour la taxe d'habitation, plus 5 % pour la taxe foncière et plus 7,4 % pour la taxe professionnelle. A ces pourcentages, il faut ajouter la hausse des valeurs locatives. Ainsi, en deux ans, le montant des impôts directement payés par les Garennois est passé de 20 000 000 euros à 22 200 000 euros, soit plus de 11 % de hausse. Pour un Maire et une municipalité qui défendent la baisse des prélèvements obligatoires au niveau national, vous faites donc tout le contraire à La Garenne-Colombes.

En l'espace de deux ans, la taxe d'habitation est passée de 198 euros par habitant à 232 euros, soit une hausse de plus de 17 %.

Prenons un autre exemple : notre ville détient le triste record d'avoir le taux le plus élevé du département des Hauts-de-Seine pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La recette est passée de 3 100 000 euros à 3 642 863 euros, soit une hausse de 17,39 %.

À l'image des villes voisines de la nôtre, vous n'avez pas cherché à gérer autrement les déchets ménagers. Aucune politique volontariste de diminution dans ce domaine ! Vous préférez aller à la facilité et ne pas vous poser de questions.

Comme je le disais précédemment, l'année 2009 est également marquée par la contestation de plus en plus grandissante de vos projets. Nous avons eu droit au jeu des sept erreurs de la médiathèque, qui s'est terminé par l'annulation du permis de construire et qui a coûté à la Commune la modique somme de plus de 350 000 euros pendant l'arrêt des travaux. Que d'argent public gaspillé inutilement, par manque de règlement intelligent avec les riverains !

Vous vous êtes également obstinés à faire déménager le Centre technique municipal à Bezons sur un terrain pollué et inondable pour la modique somme de plus de 4 millions d'euros, pour faire à la place un énième immeuble laissé à la promotion immobilière et une résidence pour personnes âgées gérée par un groupe coté en bourse, laissant les retraités modestes ou de revenus moyens à la rue de cet établissement. Quel gâchis pour les agents municipaux qui voient leurs conditions de travail se dégrader et des milliers d'heures de travail perdues au profit d'incessants trajets Bezons-La Garenne-Colombes !

C'est sans oublier la construction de l'école élémentaire rue de Plaisance confiée à un grand groupe de travaux publics, qui assure la gestion au quotidien de cet équipement pour la somme de 800 000 euros annuels. Notre Ville est devenue locataire de cette nouvelle école ! Vous avez préféré ne pas emprunter, mais en fait cela revient au même : cette école coûtera aux contribuables garennois plus de 18 millions d'euros, c'est-à-dire trois fois le coût d'une école de neuf places.

Vos erreurs de gestion et de mauvaise utilisation des deniers publics ne s'arrêtent pas là. L'ouverture du Mastaba en 2009 marque l'aboutissement d'un long feuilleton de travaux à répétition, à faire, à défaire, à refaire. Cette opération aura coûté plus de 2 500 000 euros dont 900 000 pour le fameux « Pot rouge » sans aucune explication logique de coût.

Rappelons que cette opération devra un jour coûter encore plus à la Commune, puisque vous avez décidé de faire une réserve foncière tout autour du Mastaba. Serait-ce pour faire un nouveau parking souterrain ?

Tout ceci est fait au détriment de l'entretien courant des bâtiments municipaux, puisque les crédits dépensés en 2008 et en 2009 ont baissé de plus de 16 %, alors que nous savons l'état déplorable de certains équipements publics de notre ville.

La réponse aux préoccupations immédiates des Garennois n'a toujours pas été au rendez-vous en 2009 : pas de réalisation de logements sociaux et d'ailleurs, comme le disait M. Ballin fort justement, aucun versement de subvention pour la réalisation de logements sociaux, nouvelle année sans une participation de la Ville dans ce domaine, et pas de prise en compte d'une réelle volonté politique dans ce domaine, alors que les élus de gauche du Conseil Municipal vous ont fait des propositions précises.

Constatons juste ensemble, qu'aura lieu demain l'inauguration de l'opération de la Sablière, rue Pierre-Sémar, pour la construction de 100 logements sociaux. Quelle est la collectivité territoriale qui participe le plus à la réalisation de cette opération ? La réponse est sans appel : il s'agit de la Région Île-de-France.

Voici d'ailleurs un nouvel exemple de l'aide que les élus régionaux apportent à notre Commune, malgré tout ce que vous pouvez dire sur l'action régionale.

Rien de nouveau en 2009 également sur le quotient familial pour le paiement de la restauration scolaire. Comment se fait-il que nous soyons la seule Commune des Hauts-de-Seine à ne pas l'appliquer ?

Choix idéologique et surtout position de votre part, car ce sont les élus de gauche qui le réclament.

Quant aux autres quotients, nous pouvons les qualifier de faux, puisque quasiment tout le monde se trouve à payer le montant maximum. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre ces délibérations.

Avez-vous lancé la réflexion sur la reconstruction du collège Pierre-Denis, la réalisation d'un véritable conservatoire de musique, la réfection du square Guy Môquet, la mise à disposition d'un terrain pour un lycée pourtant financé par la région Île-de-France ? La réponse est négative. Pourtant, ce sont des équipements attendus par les Garennois.

Je n'oublie pas également les études qui ont été menées pour la réfection végétalisée du cimetière. Depuis plus de trois ans, aucune nouvelle sur ce dossier.

Votre gestion du personnel communal est tout aussi critiquable : départ des agents, malaise grandissant des employés municipaux, augmentation de la précarité. Vous nous dites que l'augmentation de la masse salariale, Monsieur Ballin, s'explique par l'augmentation du nombre d'agents. Est-ce vrai ? La réponse est non, puisque vos propres chiffres, publiés en annexe obligatoire du compte administratif, donnent un chiffre de 484 agents titulaires au 31 décembre 2008 et 477 au 31 décembre 2009, soit une diminution.

Sur la répartition des agents titulaires et non titulaires, la situation de notre Ville va à l'encontre du statut de la Fonction publique territoriale : pas assez d'agents titulaires, alors que des agents remplissent les conditions statutaires pour être titularisés.

Enfin, comment accepter votre gestion des fins de contrat ? La Ville a déboursé en 2009 389 670 euros pour payer l'allocation pour perte d'emploi ; cette somme était de 271 848 euros en 2008, 159 724 euros en 2007 et de 44 818 euros en 2002.

Nous l'avons tous compris, il faut qu'une tout autre gestion du personnel communal, fondée sur l'application du Statut de la Fonction publique, le respect, l'écoute et la participation active des organisations syndicales, permette un dialogue social permanent.

D'autres choses seraient à dire sur la démocratie participative, le respect de l'opposition, l'instauration d'une véritable communication et non pas un outil de propagande au profit d'un seul homme pour sa seule carrière, un travail collectif en commission municipale. Aujourd'hui, une chose est sûre : les Garennois ont pris leur destin en main. Ils sont de plus en plus nombreux à ne pas vouloir vous le confier.

Merci de votre attention.

M. Ballin, président de séance

Concernant les questions techniques, il n'y en a pas, en fait, sur le compte administratif ? On a juste votre déclaration ?

M. Macé

(Inaudible – hors micro.)

M. Ballin, président de séance

Politique, d'accord !

J'avoue que je ne répondrai pas. Le temps de discussion, entre autres, de la politique et des choix de politique se fait au moment du budget. Là, il s'agit d'un compte administratif réalisé, financier, qui constate les dépenses qui ont été faites tout au long de l'année et *a priori*, pour moi, il n'y a que ce débat-là qui, je pense, a un intérêt au moment du compte administratif.

Après, effectivement, vous pouvez voir tout un tas de choses sur la démocratie participative, sur l'arrogance, sur le mépris, sur ce que vous voulez à travers le compte administratif, cela me paraît délicat de répondre à travers les chiffres qui ont été présentés. J'avoue que je ne répondrai pas.

Est-ce que mes collègues souhaitent répondre sur certains sujets ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur et Madame le Premier adjoint.

Sur la TEOM, simplement, Monsieur Macé, moi je m'étonne parce que chaque année... maintenant, on peut dire chaque année, c'est vrai qu'on commence un peu à avoir l'habitude ! Chaque année, c'est le même discours, vous vous étonnez chaque fois qu'il y ait une TEOM à payer et vous vous demandez ce qu'en fait la Ville. Mais la TEOM, je ne vais quand même pas... enfin, je ne vous en veux pas parce que je pense qu'effectivement l'objet de la TEOM doit être rappelé. La TEOM n'est pas pour que la Ville finance x ou y choses, cela sert simplement à la collecte et au traitement des déchets.

Effectivement, est-ce qu'on peut dépenser moins, est-ce qu'on peut payer moins notre délégataire ? Ce n'est pas une question qu'il faut se poser maintenant, c'est une question qui a été posée en Commission voirie. Votre groupe est représenté et je ne crois pas qu'on ait eu – j'en suis même certaine ! – une seule proposition là-dessus.

Évidemment, quand on se réveille un an plus tard, on peut se dire : « On aurait pu payer moins. » D'abord, on était en plein dans le contrat, donc on ne pouvait pas payer moins, premièrement.

D'autre part, moi ce que j'attends, ce sont des propositions, quand il y a un ordre du jour. Ce sont des propositions.

(Arrivée de M^{me} Raimbault à 21 heures 08.)

Évidemment, on a beau jeu, après, de venir, le jour du Conseil Municipal : « C'est scandaleux, on paie, etc. ! »

Mais, un, l'objet, c'est simplement la collecte et le traitement des déchets. Ce n'est pas autre chose, qu'on ne raconte pas n'importe quoi, c'est pour cela, c'est le seul objet de la TEOM, premièrement.

Deuxièmement, quand il y a des propositions à faire, il faut les faire en amont. Je regrette que l'on soit taisant sur ce point-là. Effectivement là, pour le coup, la majorité a fait des propositions et on a un nouveau contrat.

Voilà ce que j'avais à dire.

Une autre petite intervention simplement, rapide, sur le personnel. Là aussi, c'est une vision... une présentation, parce que je ne pense pas que la vision soit parcellaire, vous savez lire, je pense, un bilan... un compte administratif, mais la présentation est très parcellaire. Je ne trouve pas cela très honnête. Parce que quand vous nous dites : « Le personnel, les effectifs ont diminué, voilà votre propre chiffre, l'annexe au compte administratif, voilà ce que cela traduit. » Oui, ce sont des chiffres, c'est une photographie au 31 décembre. Une photo au 31 décembre !

Qu'est-ce qu'il faut prendre en compte pour voir s'il y a eu effectivement diminution des effectifs ou pas ? Il y a une chose qui est parlante, c'est le chapitre 12, c'est la masse salariale : est-ce qu'on a payé moins ? C'est cela. Moins, je ne sais pas ; en tout cas, 800 000 euros, cela me semble quand même largement plus. 800 000 euros, ne me dites pas qu'on a moins d'effectifs. On en a moins au 31 décembre, une photographie au 31 décembre 2009, mais vous ne pouvez pas faire abstraction de ce chapitre-là quand même, Monsieur Macé ! Ou alors c'est de la mauvaise foi ou alors c'est une mauvaise vision du compte administratif.

Je penche pour la deuxième solution, bien sûr !

(Sourire de M. Macé)

D'autre part, sur les 800 000, le GVT ne représente que 300 000, donc c'est quand même une augmentation substantielle. Je note avec... pas amusement parce que ce n'est pas très drôle au fond... Le jeu de l'opposition, ce n'est pas cela, c'est aussi de dire ce qui va bien, de saluer ce qui va parce qu'on fait partie d'une équipe, quand même.

Les frais de mission : 065...

Oui, on fait partie d'une équipe, oui.

065 : frais de mission. Je vois quand même qu'il y a un delta important : indemnités des élus qui ne sont pas dépensées, 35 000 euros. C'est quoi ? Cela vous gêne peut-être un peu ?

Ah oui ? Vous savez pourquoi ? Vous savez ? C'est dû à quoi, Monsieur Macé, ces 35 000 euros non dépensés ?

(M. Macé hoche la tête.)

M. Macé

Diminution de l'indemnité du Maire.

M^{me} Juvin-Marleix

Là, voilà ! Diminution de l'indemnité du Maire, je pense que ce n'est pas mal, cela n'arrive pas dans toutes les communes, on peut le saluer. Et, effectivement, au moment du départ d'Odile Roussillon en septembre, une indemnité qui n'a pas été reversée au Maire adjoint qui l'a remplacée, ce qui était tout à fait logique, puisque moi-même je touchais une indemnité au titre de la voirie, des espaces verts et des ordures ménagères.

C'est quand même une petite précision qui donnerait crédit peut-être, s'il y a crédit à donner au reste – ce que je ne crois pas, mais enfin ! – qui pourrait donner une vision plus complète des choses, Monsieur Macé. Effectivement, je partage, comme M. Ballin, un certain étonnement. On dirait une déclaration... Vous commencez votre discours comme un discours politique. C'est normal de faire de la politique, on est là pour cela.

M. Macé

On est là pour cela.

M^{me} Juvin-Marleix

Mais on est là pour commenter un compte administratif pas pour dire : « Dites donc, les élections ont été mauvaises, vous avez été élus... » ou des choses comme cela, non ! On est là pour commenter un compte administratif.

M. Ballin, président de séance

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je suis d'abord étonné, Monsieur Ballin, de vos propos en ce qui concerne un compte administratif.

Un compte administratif, c'est la traduction très concrète de ce que vous avez fait ou de ce que vous n'avez pas fait, d'ailleurs ; on considère qu'un certain nombre de choses n'ont pas été faites et c'est le rôle de l'opposition – et c'est normal – de mettre l'accent où cela peut faire mal pour vous parce que vous êtes aux commandes de cette ville et vous prenez des choix tous les jours. Il faut les assumer. Il y a des choix que nous considérons... ce que j'ai toujours dit : quand cela va dans le bon sens pour les Garennois, nous votons pour ; quand cela ne va pas dans le bon sens, nous votons contre ; et quand cela n'apparaît toujours pas, nous répéterons chaque année, à tout instant, le fait de ce que vous ne faites pas et qui est indispensable pour les habitants de notre ville. C'est le premier point.

Ce n'est pas derrière les chiffres, c'est des actions concrètes. Ce qui est intéressant, c'est de démontrer ce qui est fait et ce qui n'est pas fait sur notre ville. Ce n'est pas seulement une addition de chiffres et de considérer « qu'est-ce qu'on a bien géré parce qu'on a terminé l'exercice budgétaire du compte administratif en excédent », ce qui n'est, entre nous, pas un exploit si extraordinaire puisque, dans la plupart des communes, cela se passe de cette manière-là.

Après, vous n'êtes pas content, évidemment, que je rappelle un certain nombre de choses qui se sont passées en 2009, mais c'est bien votre gestion ! C'est bien votre gestion qui est responsable du fait que, pour la médiathèque, on a eu un permis de construire annulé et cela a coûté à la Ville 350 000 euros. C'est vos chiffres, ce ne sont pas les miens et c'est ce que vous avez fait. Donc assumez vos choix ! Ils n'ont pas été bons, il faut le reconnaître, ils sont au détriment des Garennois et de l'utilisation de l'argent public d'une manière intelligente. Cela, c'est la réalité, cela ne vous fait pas plaisir, mais moi je ne cesserai de répéter ce qui est fait. Si cela n'avait pas été le cas, on aurait été contents puisqu'on est pour la médiathèque, comme je l'ai toujours dit. Mais, à un moment donné, la médiathèque ne doit pas coûter non plus une somme si extraordinaire que cela ; elle doit coûter un juste prix dans un cadre donné.

Entre nous, ce n'est pas la première fois que l'on déplace la médiathèque d'endroit, donc j'allais dire, ce qui passe se passe à la médiathèque est révélateur d'un mode de gestion.

En ce qui concerne la TEOM, vous nous dites, excusez-moi de vous le dire, Madame Juvin-Marleix, toujours la même chose. C'est bien, mais d'un autre côté, c'est vous qui êtes aussi aux commandes sur cette question-là : qu'est-ce que vous faites de concret pour, à un moment donné, maîtriser le coût des ordures ménagères ? D'autres villes ont des actions concrètes : je vous invite à prendre rendez-vous avec le maire adjoint de Colombes qui est chargé de ces questions-là. Ils ont pris un certain nombre de dispositions. Allez-y ! Il y a le bulletin municipal normalement, je crois, de mémoire, de février 2010 qui en parle longuement.

(M^{me} Juvin-Marleix prend note de la proposition.)

Allez-y ! Il y a des éléments qui peuvent être intéressants. Regardons ce qui se passe aussi ailleurs, cela peut être intéressant.

Et ne nous dites pas ce qui avait été dit suite à une intervention de notre collègue Christophe Conway : « Nous, on a décidé », mais c'est votre choix, il faut aussi l'assumer, il faut aussi le dire, que le fait que ce soit la société qui, j'allais dire, s'occupe des poubelles dès le départ coûte 600 000 euros. C'est un choix que vous avez fait. D'autres Villes, pour en citer une qui est dirigée par vos amis politiques, Courbevoie, a fait un choix différent il y a quelques années – il y a de cela, de mémoire, deux ou trois ans –, que cela ne soit plus pris en charge dans le cadre du contrat.

Voilà, ils ont fait un choix.

Après, cela s'est reporté sur les habitants parce que certains, dans les copropriétés, il faut qu'ils se débrouillent d'une manière donnée, mais ils ont fait ce choix-là. Voilà ! Ils ont pris une décision. Donc, il y a bien des dispositions à prendre si on veut maîtriser le coût ; sinon, on laisse filer, ce que vous allez nous proposer maintenant chaque année, une augmentation importante de la TEOM parce qu'on sait très bien que, par ailleurs, le coût du traitement de la tonne d'ordures ménagères est en augmentation. Voilà !

Assumez vos choix et ne reportez pas sur le fait que, *a priori*, nous ne sommes pas intervenus sur cette question au moment de la Commission municipale pour dire que : « Nous, majorité municipale, vous n'aviez rien proposé. » Ou alors assumez le fait que vous n'avez rien à proposer sur ce sujet-là. Voilà !

En ce qui concerne maintenant votre intervention sur les indemnités, Madame Juvin-Marleix, je crois qu'il faut aussi être responsable de ce qui est fait et aller jusqu'au bout. Comment vous pouvez dire que les indemnités ont diminué en 2009 ? Ce qui est une réalité, mais on sait très bien que les indemnités vont réaugmenter en 2010. Donc, arrêtez de faire cette pub-là qui a duré, une pub, sur un an.

Et pareil ! Que le Maire assume ses choix de reprendre une indemnité complète de maire. Ce qu'il est quand même intéressant de constater, c'est que quand on est député européen, on n'est pas plafonné, à la différence d'être parlementaire, soit député, soit sénateur. Il aurait très bien pu faire le choix de continuer à n'avoir qu'une demi-indemnité de maire. Il n'a pas fait ce choix-là, qu'il assume et on aurait continué en 2010. Et vous verrez qu'en 2010, on va démontrer le contraire : c'est que cette imputation-là va être de nouveau en augmentation.

De plus, elle sera en augmentation parce que vous avez aussi décidé qu'un certain nombre de conseillers municipaux de votre majorité soient aujourd'hui indemnisés, ce qui n'était pas le cas avant. Donc CQFD : cette ligne-là va aussi augmenter. Donc, ne criez pas victoire et ne faites pas croire aux Garennois que vous avez décidé, à partir de 2009 jusqu'à la fin de ce mandat, de diminuer les indemnités des élus. C'est faux et ce sera démontré l'année prochaine au compte administratif 2010.

Assumez vos choix ! N'ayez pas peur de dire que le Maire a de nouveau une indemnité complète, qu'il aurait pu faire autrement et qu'il n'a pas fait ce choix-là.

Je rappellerai juste aussi que le Maire, pendant quasiment presque un an, a touché trois indemnités avec celle de conseiller général. C'est ce type de leçon donnée aux autres, excusez-moi aussi de vous le dire, que vous êtes bien mal placé pour donner une gestion rigoureuse aussi des indemnités des élus, quand on sait ce que l'on sait. Vous ne direz pas le contraire parce que c'est connu.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, la jalousie est un très vilain défaut ! C'est quand même assez fantastique...

Si vous le permettez !

Si vous le permettez ! C'est difficile de parler à deux, c'est une cacophonie !

M. Macé

Évidemment, vous êtes mal placée pour en parler.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est une cacophonie, Monsieur ! C'est une cacophonie, on n'entend rien !

M. Macé

Je crois qu'il vaudrait mieux vous taire !

Il vaudrait mieux vous taire sur cette question et que vous ayez la pudeur de vous taire par rapport à la situation économique et sociale de millions de Français dans ce pays. Taisez-vous là-dessus, ce serait préférable. Ce serait préférable.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, je vous remercie de votre invitation à me taire.

M. Macé

Taisez-vous et assumez vos choix.

M. Dubois

Laissez-la parler !

M^{me} Juvin-Marleix

Si vous me laissez parler, j'assumerai mes choix, mais j'ai besoin d'une minute. Ma pensée n'est pas si terrible que j'aie besoin de plus de temps. Simplement, ce n'est pas comme cela que j'envisage la démocratie, Monsieur, et les débats au Conseil Municipal.

M. Macé

Qu'est-ce qui vous gêne d'aborder ces questions-là ? C'est vous qui les abordez.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est moi qui l'ai abordée, Monsieur.

M. Macé

Alors, on va jusqu'au bout, et donc ne dites pas après : « Attention, la démocratie, qu'est-ce que c'est ? ». La démocratie, cela a un coût et vous assumez ce que vous décidez !

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, maîtrisez-vous !

M. Macé

Je me maîtrise, mais arrêtez de nous donner des leçons sur ces questions-là !

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur, je ne donne pas de leçon, je parle du compte administratif. Est-ce que, oui ou non, les indemnités des élus ont baissé durant l'année 2009 ? Je ne parle pas de 2010, de 2015, de 2040 ou de 2120, on ne sera plus là ! En 2120, moi en tout cas !

Est-ce qu'en 2009, les indemnités des élus ont baissé ? C'est un chiffre, oui, pourquoi ont-elles baissé ? Parce que le Maire a fait le choix, qu'il aurait pu ne pas faire, et je ne pense pas... ce serait d'ailleurs intéressant de voir en France combien de maires ont baissé leur indemnité.

Évidemment, maintenant, vous dites : « C'est un coup de pub ! », ce n'est jamais bien ! En tout cas, c'est un fait qui s'est traduit par une économie pour la Ville. Cela ne vous plaît pas parce que, effectivement, cela donne un aspect très positif de votre Maire. Et je ne sais pas si tout le monde, y compris dans votre parti politique, aurait pu faire cette proposition et que cela se traduise dans le compte administratif.

Monsieur Macé, je vous invite à plus de calme. Je suis très étonnée qu'un débat suscite chez vous tant d'aigreur, on va dire.

(Rire de M. Macé.)

Moi, cela ne me choque pas que vous me disiez ce que vous avez à me dire ; je vous réponds, et puis voilà, c'est le débat en Conseil Municipal. Si vous m'invitez à me taire, maintenant je vais me taire et j'attendrai. La prochaine fois, si je peux me permettre, je prendrai éventuellement la parole, si la parole m'est donnée.

M^{me} Labrousse

Merci, Isabelle.

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Madame.

M^{me} Labrousse

Je pense que nous allons reprendre le débat sur le compte administratif. Je repasse la parole à Jean-Philippe Ballin.

M. Ballin, président de séance

Est-ce qu'il y a des questions techniques sur le compte administratif ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais intervenir sur plusieurs points et poser quelques questions.

Je voudrais tout d'abord rappeler que je ne fais pas partie de la Commission des finances et que, pour ces documents, je les ai eus cinq jours avant, la veille du week-end de Pentecôte. Quand vous parlez d'un travail collectif, je pense que la première chose, si vous voulez avoir des contributions positives, il faut donner le temps que les documents soient étudiés.

Au passage, je rappellerai simplement, en termes d'indemnités, je le rappelle, parce qu'il faut peut-être le rappeler à cette noble assemblée, que, en ce qui nous concerne, nous, à l'opposition, on fait cela d'une manière totalement bénévole et non rémunérée.

Je voulais avoir plusieurs constats.

Le premier constat était que, dans ce document, ce volumineux document, comme vous l'avez dit, du compte administratif et dans le document synthétique, il est fait beaucoup référence, comme vous l'avez dit, aux pourcentages réalisés par rapport au budget, ce qui représente finalement des chiffres assez peu intéressants. Comme l'a dit mon collègue Christophe Macé, c'est le cas dans beaucoup de communes de ne pas dépasser le budget primitif.

C'est aussi peu intéressant, dans la mesure où, d'une part, effectivement, ce budget est fait pour être excédentaire et que, d'autre part, avec les dispositions modificatives qu'on adopte au fur et à mesure de l'année, il serait surprenant qu'on soit à plus 110 ou à moins 90 % de ce budget.

Je regrette qu'il n'ait pas été mis en profit, en fait, pour insister plus sur une évolution, et plus globale et plus intéressante, qui est la comparaison par rapport aux années passées.

Vous l'avez évoqué oralement mais dans le document de synthèse, il n'en est fait mention nulle part. Il y a une phrase qui résume cela : c'est quand vous dites « les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 40 millions d'euros en 2009, contre 37,5 millions d'euros en 2008 », et vous dites « soit une exécution des crédits votés à hauteur de 97 % ». Excusez-moi, cela n'a rien à voir ! À la limite, vous dites « se sont élevés à 40 millions d'euros contre 37,5 millions d'euros, avec une hausse de 5,5 % » ou vous dites « avec une réalisation du budget ». Il n'y a aucun rapport entre les deux chiffres.

Vous vous gardez bien, est-ce que c'est volontaire ou pas volontaire, mais vous vous gardez bien de mettre en perspective la réalité de l'année 2009 par rapport à ce qui s'est passé avant. C'est à travers cette évolution que les Garennois et les membres du Conseil Municipal peuvent comprendre quels ont été les choix qui ont été faits par rapport à la gestion courante, les arbitrages qui ont été faits.

Je vais concentrer mon point de vue là-dessus, reprendre l'approche que j'avais déjà utilisée l'année dernière, qui est d'avoir un document sur quatre années (2006, 2007, 2008, 2009) dans lesquels j'ai pris les comptes administratifs.

Je me suis attaché à le faire par fonction, c'est-à-dire non pas par nature mais par fonction, c'est-à-dire les services généraux, la sécurité et salubrité publique, l'enseignement, la formation, la culture, le sport et jeunesse, les interventions sociales et santé, la famille, le logement, l'aménagement-service urbain-environnement et enfin l'action économique.

On voit que, outre une augmentation constante, qui n'est pas illogique, il y a une fonction qui frappe, qui ressort particulièrement par son évolution, ce sont les services généraux d'administration publique locale. J'avais déjà signalé cela, je le rappelle : en 2006, il y avait un peu plus de 8 millions d'euros ; en 2007, 8,750 millions d'euros, donc cela faisait une hausse de 8 % ; en 2008, 9,7 millions d'euros, soit une hausse de 11 % ; et en 2009, un peu plus de 10 millions d'euros, soit encore une hausse de 4 %. J'aimerais bien avoir là-dessus vos explications sur la hausse des frais de fonctionnement de la mairie.

Pour ma part, je renouvelle ma demande – vous avez eu le temps de l'étudier –, je vous demanderai de concentrer votre réponse sur deux points qui me paraissent être de nature à expliquer cette hausse : le cabinet du Maire et le service communication.

Je précise qu'en 2006, cette fonction représentait 22 % des dépenses, hors dépenses ventilables, et qu'en 2008 comme en 2009, cela représente 26 %.

C'est la première remarque. Est-ce que je continue ou vous voulez répondre d'abord ?

M. Ballin, président de séance

Je n'ai pas particulièrement fait l'exercice sur quatre ans, donc de toute façon, une fois de plus, ce n'était pas l'objet en tant que tel.

M. Conway

Pardon, je n'ai pas entendu.

M. Ballin, président de séance

L'objet aujourd'hui, enfin, on peut faire des comparatifs sur dix ans. Très clairement, effectivement, il y a des hausses de dépenses qui sont liées aussi à la hausse du coût de la vie. Comme on vous l'a dit, et je suis un peu surpris quand vous dites que l'on ne décline pas le détail des dépenses mais quand on dit que la charge de la masse salariale a augmenté, c'est bien qu'on décrit la hausse des dépenses de fonctionnement de la Mairie.

Après, on va pouvoir vous répondre sur les hausses et sur le fonctionnement, mais il s'avère qu'aujourd'hui, on a quand même un budget... un compte administratif qui traduit quand même un réel investissement tout au long de l'année, de plus de 13 millions d'euros de dépenses d'équipement. Une bonne gestion, parce que c'est vrai que M. Macé parle de gestion archaïque, mais pour moi, c'est plutôt une bonne gestion financière et de bons résultats, un recours à l'emprunt limité. C'est essentiellement cela aujourd'hui qui nous intéresse dans un compte administratif.

Après, effectivement, chaque poste a pu augmenter pour x raisons, donc il faut aller dans le détail, ce qu'il va être difficile de faire aujourd'hui puisqu'il faut carrément rentrer dans les comptes pour analyser ligne à ligne éventuellement les éléments. Ce que je vous propose, c'est effectivement, à ce moment-là, d'évoquer vos points parce que je ne peux pas avoir le détail aujourd'hui. On n'a pas la machine ni l'ordinateur pour vous donner le détail des comptes et faire l'analyse.

M. Conway

Je vous rappelle simplement que cette question avait été posée il y a exactement un an et que je n'ai pas eu de réponse. Ce soir, j'espère que nous ne sommes pas repartis pour un an.

Juste une précision : vous parliez des frais de personnel, toujours sur le même secteur « services généraux d'administration publique locale », sur les charges de personnels, entre 2008 et 2007, les charges de personnels avaient augmenté de 15 %, elles étaient passées de 5,4 millions d'euros à 6,2 millions d'euros, alors que les frais de personnels en moyenne avaient augmenté de 6 %. C'est pour cela que j'isole ce secteur parce qu'il y a pour moi un phénomène qui est très spécifique aux services qui sont directement rattachés au Maire, notamment la communication qui avant ne dépendait pas du Maire. C'est pour cela que je pose cette question et que je cible là-dessus.

La deuxième chose que je voulais rappeler, c'est que dans cette ventilation, vous avez l'action économique qui a augmenté mais qui n'est toujours qu'à 100 000 euros. Et cela me paraît notablement faible.

La dernière chose sur la ventilation par nature, c'est l'apparition du poste « charges financières » dans la répartition « enseignement, formation », qui est donc lié, je présume, au bail emphytéotique de Jean Jerphanion. Là-dessus, je voudrais intervenir sur plusieurs points.

La première, pour rappeler aux personnes qui ne seraient pas au courant, notamment dans le public : le bail emphytéotique vise, en fait, à éviter un emprunt et de faire transférer la charge de l'investissement sous forme d'un loyer qui est payé tous les ans au constructeur de l'école. Là-dessus, on avait longuement débattu sur l'avantage comparé de ce type de dispositif par rapport à l'emprunt bancaire classique.

Et donc, je voudrais revenir sur une remarque que j'avais faite qui est, contrairement à ce que vient de faire Jean-Philippe Ballin sur le ratio de la dette par habitant, qu'il a exprimé tout à fait honnêtement en euros par habitant, donc à 418 euros. Je voudrais juste dire que, chaque fois dans le bulletin de « La Garenne Info », vous avez une pleine page qui est prise pour diffuser toujours le même tableau, alors que, pendant ce temps-là, l'opposition est cantonnée à 1 500 signes pour intervenir dans ce même journal et que, dans ce journal, la dette est exprimée en pourcentage, donc ce qui est tout à fait trompeur ou en tout cas incomplet puisqu'elle est fonction aussi de la valeur locative qui est évidemment plus élevée à La Garenne-Colombes que dans d'autres communes, alors que les employés municipaux, que je sache, ne sont pas forcément payés dans les mêmes proportions que la différence entre les valeurs locatives.

Pendant qu'on a un véritable matraquage municipal sur ce taux et cette réalité, je voudrais en soulever une autre qui est le fait que, avec ce tour de passe-passe du bail emphytéotique, vous avez diminué artificiellement l'endettement de la Ville. Vous êtes en train de payer dans les charges de fonctionnement le coût d'un remboursement d'emprunt qui ne figure pas au bilan de la dette. Donc, quand vous parlez de l'endettement de la Ville et tout, je pense qu'il est tout à fait normal de faire figurer un calcul réintégrant, en fait, le montant qui a été effectivement mobilisé pour la construction de cette école.

Et cela, on le trouve dans l'évolution des variations 2009 par rapport à 2008 où vous avez une augmentation des charges à caractère général qui est de 8 % pour passer de 15,140 millions d'euros à 15,325 millions d'euros.

Pour être complet, pour rester toujours dans le compte administratif, j'aurais quelques questions aussi sur les subventions, dans la mesure où il était prévu un certain nombre de subventions et qu'il y en a qui n'ont finalement pas été versées. Je voudrais comprendre pourquoi, puisqu'il me semblait que M. le Maire avait répondu qu'il ne prenait en compte les subventions que quand il avait une demande. Donc, je ne comprends pas que cela ait disparu du paysage ou alors cela a été réaffecté ailleurs.

D'autre part, il y a deux subventions qui apparaissent, qui, à mon sens, n'étaient pas prévues et n'ont pas été votées. Je voulais savoir de quoi il s'agissait.

M. Ballin, président de séance

Concernant en tout cas ce que vous avez exprimé, on parlait tout à l'heure... Moi, il me semblait que j'avais exprimé le montant en euros de la dette par habitant et vous, vous avez évoqué, dans le tableau du Conseil Municipal, le pourcentage des impôts. Ce n'est pas la même chose.

M. Conway

Comment ? Oui, c'est vrai.

M. Ballin, président de séance

Dans le bulletin municipal, c'est un pourcentage qui évoque les impôts. Là encore, on est en train de parler du compte administratif, moi je veux bien qu'on parle du bulletin municipal.

M. Conway

Vous avez raison de me reprendre là-dessus, c'est le fait simplement que vous ne l'exprimiez pas en pourcentage mais en euros.

M. Ballin, président de séance

Qui est un autre sujet, en fait, qui est un autre sujet mais qui n'est pas du tout comparable à ce que l'on a indiqué dans le bulletin municipal qui est donc l'impôt et là, on parle de l'endettement, enfin l'emprunt de la Ville qui est donc de 11 millions et quelque aujourd'hui et donc qui est plutôt raisonnable.

Pour cela, je me tourne vers M^{lle} Herpin, mais il ne me semble pas qu'un bail... au niveau de la comptabilité M14, j'imagine que l'expression de l'endettement, enfin j'imagine que le bail emphytéotique présenté dans les sections de fonctionnement et la règle comptable logique...

M^{lle} Herpin

Pour le BEA de Jean Jerphanion, on a aussi une partie en capital qui est l'amortissement en capital de l'emprunt en compte 27. Sur le BEA Jean Jerphanion, vous avez le contrat de prestations, la charge financière, donc l'intérêt, et la partie en capital en 27. En capital, puisqu'en emprunt, vous avez du capital et des intérêts.

M. Conway

Qui passe dans le budget de fonctionnement.

M^{lle} Herpin

Non, le capital, c'est de l'investissement, Monsieur.

M. Conway

Le reliquat de ce qui est dû à Bouygues est dans les dettes à payer ?

M. Ballin, président de séance

A priori, sur la présentation, je ne pense pas qu'on se trompe beaucoup sur la manière de le présenter sur la M14, c'est-à-dire effectivement un éclatement d'un côté du remboursement du capital, de l'autre du remboursement de la charge d'intérêt. Pour moi, *a priori*, il n'y a pas de transfert à recalculer sur l'emprunt par personne.

Après, peut-être que vous considérez qu'effectivement c'est une présentation erronée mais *a priori*, en tout cas sur la partie M14, j'imagine légale et comptable du compte administratif, je pense qu'on est totalement carré sur la présentation.

M. Conway

Je ne mets pas en cause la manière de comptabiliser.

M. Ballin, président de séance

D'accord.

M. Conway

Je dis que simplement si c'est confirmé... C'était combien ? 25 millions d'euros, je crois, l'enveloppe globale, Monsieur Hervo ? En gros ?

M. Hervo

Je n'ai pas préparé les réponses, Monsieur Conway.

M. Conway

Ces 25 millions d'euros, si on avait fait un emprunt de 25 millions d'euros et qu'on avait, avec un échéancier, calé sur l'échéancier de la durée du bail, on aurait vu apparaître dans la page 77, dans « état de la dette », on aurait vu apparaître ce montant.

Ce montant n'apparaît pas et donc l'endettement réel de la Ville est masqué par cette démarche-là. Et encore une fois, ce bail emphytéotique, je l'avais souligné à l'époque, c'était l'avantage pour l'État qui, lui, n'avait pas les moyens ou qui ne voulait pas accroître d'une manière visible l'endettement, c'était compréhensible, mais pour une Ville qui avait les moyens d'emprunter, il y avait peu davantage par rapport à cela. Et ce soir, je voulais juste insister là-dessus.

(M^{lle} Herpin discute en aparté avec M. Ballin.)

M. Hervo

Un mot, puisque je crois à peu près bien connaître le dossier, même si je ne suis pas un spécialiste de la finance : une chose est certaine, il n'y a pas de tour de passe-passe et dans la démarche BEA qui a été la nôtre, il n'y avait pas du tout d'idée, comme on pourrait peut-être en prêter à l'État de cacher quoi que ce soit ou de dissimuler quoi que ce soit.

Les écritures qui sont présentées et qui apparaissent dans le compte administratif sont des écritures strictement conformes... j'imagine, Madame Herpin ? Strictement conformes aux règles de la comptabilité publique et rien d'autre.

Simplement, Monsieur Conway, je voudrais quand même souligner qu'au moins vous, vous avez bien compris, et vous venez de l'expliquer, le mécanisme du BEA qui est un mécanisme purement financier. On nous a parfois soupçonnés de vouloir privatiser l'enseignement, non, on n'en est pas là, loin de là, c'est un simple mécanisme financier qui permet à la Ville de contrôler la totalité du coût d'un équipement, investissement et fonctionnement, pendant une durée déterminée.

On peut être d'accord ou pas d'accord, philosophiquement ou politiquement, sur ce type d'option. On peut se poser des questions, c'est celles que vous posez, Monsieur Conway, sur les avantages et inconvénients comparés d'un tel mécanisme par rapport à un mécanisme plus classique d'emprunt, de maîtrise d'ouvrage directe par la Ville. Nous, nous y avons vu essentiellement... enfin, nous y avons vu peu de différence ou pas de différence significative dans l'intérêt purement financier de l'affaire, ni en sa faveur ni en sa défaveur. Nous y avons vu surtout un mécanisme qui permet d'assurer un contrôle total, complet, parfait et garanti pendant toute la durée du bail, du coût de fonctionnement d'un équipement et si on pouvait faire... si on pouvait avoir la garantie du contrôle du coût d'entretien-fonctionnement de tous les équipements publics pour les 25 ans à venir, je crois que cela faciliterait grandement la tâche de gestion de tous les élus et tous les fonctionnaires municipaux de la France et de Navarre. Et nous y avons vu, et cela s'est vérifié, une capacité à réaliser un ouvrage dans des délais et dans des garanties de qualité que, malheureusement, les projets publics ont souvent du mal à garantir.

Voilà où est le débat. Il n'y a pas de tour de passe-passe financier, il n'y a pas d'écriture cachée. Maintenant, si vous voulez beaucoup plus de détails sur la question, prenez rendez-vous avec M^{me} Herpin, elle va vous expliquer parce que ce n'est pas ici qu'on va pouvoir s'expliquer là-dessus. Je crois discerner que c'est extrêmement technique.

M. Ballin, président de séance

Ce que je vous propose, c'est qu'effectivement s'il y a des questions techniques complexes qui vous inquiètent, de nous les adresser ; ensuite, on vous répondra.

Je complète et je confirme ce que disait Jean-Pierre Hervo. Il s'agit d'une présentation technique qui, à mon avis, ne change pas ou ne corrigerait pas, ou ne modifierait pas substantiellement l'endettement par habitant. Il faudra le vérifier techniquement et avoir l'explication, mais je ne pense pas qu'aujourd'hui il y ait une inquiétude sur ce sujet-là, ou en tout cas une manière de travestir la vérité et la réalité des chiffres.

Concernant les autres points, s'il y en a, ce sont des points d'inquiétude, l'ensemble des réponses vous sera adressé si vous le souhaitez. Entre autres sur les subventions, où vous n'avez pas donné le détail, donc du coup, il est difficile pour nous de répondre.

M. Conway

Je ne voulais pas tout mélanger. Déjà, sans prendre rendez-vous, donnez la réponse à un prochain Conseil. Vous avez tous les éléments, cela fait un an qu'on les donne. Faites l'analyse, si vous ne l'avez pas faite. Je suis très étonné que vous ne l'ayez pas faite.

M. Ballin, président de séance

Vous parlez de quoi ? Des charges de cabinet, c'est cela ?

M. Conway

On parle aussi de la démarche administrative du M14. Je présume, puisque vous le dites oralement, que vous avez les chiffres de l'année passée pour comparer. Je présume, j'espère qu'en interne, vous faites cette analyse-là et je ne comprends pas que cela ne figure pas dans ce document.

Faut-il aussi dire une chose : ce document, ce pavé... on est au mois de mai, faites attention ! *(Rires.)*

Dans ce document, pour avoir le montant réalisé en 2009, vous ne l'avez pas. Vous êtes obligé de faire la somme de trois colonnes. Vous trouvez que c'est normal ? Vous allez me dire : c'est la M14.

M. Ballin, président de séance

C'est la M14, voilà, ce qui s'appelle la comptabilité publique et ce qui, malheureusement, a certaines règles ! *(Rires.)*

M. Conway

Voilà et c'est l'avantage aussi de faire rentrer dans les conseils municipaux des gens de différents horizons. Moi, en entreprise, cela, c'est impensable.

M. Ballin, président de séance

Je vous rassure : moi qui viens du...

M. Conway

On a la comparaison par rapport au coût prévu, cela, c'est sûr, mais on a aussi la comparaison par rapport à l'année moins un.

M. Ballin, président de séance

C'est pour cela qu'il est raisonnable, chacun ici présent, je pense, de ne pas s'attarder forcément de voir le diable dans les détails mais bien de s'intéresser de manière globale au réalisé et au bilan. C'est pour cela qu'il est important de préciser la réalisation de ce que l'on avait prévu de faire et en section de fonctionnement et surtout en section d'investissement, où je pense que le bilan est plutôt positif avec un taux de réalisation important et des dépenses d'équipement significatives. Je pense que c'est cela qu'il faut retenir. On est quand même sur un budget de plus de 70 millions d'euros et en train de parler de détails, certes, mais qui sont infinitésimaux par rapport aux grandes masses de dépenses.

Je pense que ce rappel à l'ordre des grandeurs me paraît raisonnable pour le débat. C'est pour cela que je vous invite, si ce sont des questions de détail pointues, à l'évoquer directement avec M^{lle} Herpin et moi-même. On vous répondra. Mais je ne pense pas que cela change la philosophie globale du compte administratif et de l'ensemble des dépenses.

La preuve, une fois de plus, on peut voir le mal partout mais aujourd'hui on est en train de voter un compte administratif qui est juste un bilan d'entreprise. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, dans une entreprise, comme vous le dites, on ait des vues philosophiques sur, une fois de plus, l'arrogance, le mépris et autres, et le détail, le micro-détail. Je pense qu'on est plus sur les grands choix stratégiques et les réalisations qui ont été faites au cours de l'année.

Voilà ! Ceci étant dit...

M. Conway

Juste une chose, vous dites : « N'allons pas dans les détails, etc. », moi je n'ai pas d'autre occasion d'aller dans les détails. Je veux dire, soyons clairs ! Vous donnez le document cinq jours avant. Pour poser des questions, il faut encore l'avoir étudié !

M. Ballin, président de séance

Je crois que M. le Maire a déjà répondu sur votre place aux commissions qui est, une fois de plus, hors débat !

M. Conway

Laissez-moi terminer ! Si vous voulez avoir un espace dans lequel on peut débattre des détails avant pour bien comprendre, donnez cet espace. Si vous ne le donnez pas, on ne peut pas le faire.

Autre chose : vous dites : « On est en train de parler des petites sommes », mais dans votre document et la présentation synthétique, le fait de ne pas dire que le montant a augmenté d'une année sur l'autre de 5,5 %, c'est une information aussi importante, sinon plus,

que le fait d'avoir fait 97 % du budget prévu. Vous ne pouvez pas contester cela ! Et on joue sur 39 millions d'euros, près de 40 millions d'euros, et 37,5 millions d'euros, c'est 2,5 millions d'euros. Ce n'est pas neutre !

(M. Houtart lève la main.)

M. Ballin, président de séance

Je pense qu'on peut étendre les chiffres, effectivement, dans tous les sens. Ce que je vous propose, s'il n'y a pas d'autres remarques, c'est de voter le compte administratif.

À moins que M. Houtart veuille rajouter un point ?

M. Houtart

Pas de polémique, juste technique. Simplement à propos des détails, je vous rappelle, Christophe, que chaque adjoint et chaque personne qui a une délégation expose son budget. C'est là qu'on parle de détail. L'année dernière, j'ai exposé le budget de la police municipale, on est rentré dans les détails, on est même rentrés dans le nombre de batteries que l'on a achetées. Donc, là, les détails sont évoqués. On ne parle pas que de masse globale, il y a quand même un certain nombre de détails. C'est pour cela que depuis quelques années, on a instauré le fait que chaque personne qui a une délégation rentre dans les détails et rentre dans les lignes.

C'est ce que je voulais simplement dire. Cela, au moins, cela donne une idée plus précise.

M. Ballin, président de séance

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Macé ?

(Signe de M. Conway.)

M. Macé

Vas-y !

M. Conway

Juste une chose : je suis désolé, je réinsiste. Si vous appelez détail le fait de dire qu'il y a un budget qui augmente de 11 %, etc., sur tel secteur et que je demande des explications, ce n'est pas 250 euros, ce n'est pas 1 000 euros, ce n'est pas 10 000 euros, ce n'est pas 100 000 euros ! Je ne suis pas allé dans le détail pour aller voir le poste fluides qu'il serait intéressant de voir ! Je ne suis pas allé là-dedans. J'ai soulevé des montants précis.

Sur la subvention qui est le seul point de détail, c'est pour bien comprendre le mécanisme parce qu'il me semblait qu'au moment du vote des subventions, M. le Maire avait dit expressément qu'il ne mettait en subvention que les associations qui faisaient la demande et pour le montant qu'elles demandaient et qu'il étudiait. Donc, là, je suis surpris qu'il y ait des demandes qui aient été budgétisées, donc *a priori* reçues, et qui au final n'ont pas été versées.

M. Ballin, président de séance

Ce n'est pas qu'elles n'ont pas été versées, c'est qu'on fait un arrêté au 31 décembre. Il y en a certaines, j'imagine, puisqu'on n'a pas le détail, mais cela doit faire partie de ce type de cas : c'est qu'à un moment donné, on fait une photo au 31 décembre et effectivement, il s'avère que certaines subventions peuvent être versées en janvier ou février et vous ne les verrez pas dans le compte administratif.

Enfin, je veux dire qu'au compte administratif, on constate qu'elle n'a pas été versée mais cela ne veut pas dire qu'elle ne sera pas versée.

M. Conway

Elle est en rattachement, normalement, si c'était le cas.

M. Ballin, président de séance

Je vous invite, à ce moment-là, à reposer la question de manière plus précise.

Je ne pense pas qu'il y ait de subventions refusées, mais on verra le détail.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le compte administratif ou on peut participer au vote ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais tout d'abord constater : quand on rentre dans les détails, cela ne vous convient pas parce qu'on rentre trop dans les détails. Quand on fait une intervention dans le général, qui retrace la gestion de votre mandat sur une année écoulée, cela ne va toujours pas, c'est un peu compliqué de la manière dont il faudrait qu'on intervienne ! Peut-être qu'il faudrait que vous nous donniez le texte que vous souhaiteriez entendre...

M. Ballin, président de séance

Cela peut être une bonne idée !

M. Macé

Cela serait plus simple pour vous.

M. Ballin, président de séance

On peut faire cela !

M. Macé

Mais je le sais bien, que ce serait vraiment beaucoup plus simple pour vous !

(Rire de M. Ballin.)

Tout d'abord, quand vous nous indiquez qu'il y a eu 13 millions d'euros d'investissement, Monsieur Ballin, ce n'est pas tout à fait la réalité. On est bien page 23 de notre document.

Si on fait le décompte, il y a 5,3 millions d'euros pour la ZAC des Champs-Philippe ; c'est une participation financière, entre autres. Pour l'instant, ce n'est rien par rapport à une intervention concrète par rapport aux Garennois.

Ensuite, il y a 2 millions d'euros qui sont pour le Centre technique à Bezons. Les Garennois ne voient pas, ils ne passent pas matin et soir à Bezons pour voir ce qui se passe au Centre technique municipal. Si on retire ces chiffres-là, il reste quand même beaucoup moins d'interventions concrètes pour les Garennois sur notre ville par rapport à cette situation.

Ensuite, sur la dette, je suis désolé de vous rappeler, vous avez fait en fin de compte deux opérations où vous avez pris un montage financier, qui est évidemment bien noté par notre Directrice des finances qui fait cela très consciencieusement et qui connaît par cœur la M14, donc cela, c'est évidemment bien traité, qui concerne le BEA de l'école élémentaire rue de Plaisance, qui est en final, que vous le vouliez ou non, un montant de dette pour la Ville, en final. C'est cette réalité-là ! La Ville aurait emprunté pour réaliser cette opération, ce serait une dette, et en final, le montage que vous avez utilisé, c'est le paiement d'une dette et un remboursement que nous faisons à un groupe qui a construit à notre place. C'est cette réalité-là, que vous le vouliez ou non. Je ne suis pas en train de contester le montage du BEA, je suis en train de vous indiquer ce que cela veut dire très concrètement, et cela revient au même. La différence, c'est que cela n'apparaît pas sur un montant de dette de la Ville, c'est tout.

Deuxième opération où vous avez été très forts aussi : c'est l'acquisition d'un pavillon, rappelez-vous... à Bois-Colombes ! Vous vous souvenez de cette opération, de cette fameuse opération d'une acquisition d'un pavillon à Bois-Colombes ?

Alors là, vous avez aussi trouvé un autre montage !

M^{me} Labrousse

Ce n'est pas la Ville, Monsieur Macé, c'est la SEM.

M. Macé

Attendez, laissez-moi aller jusqu'au bout !

Mais là, vous avez trouvé un autre montage. Vous avez dit : « Il ne faut pas que la Ville acquière ce pavillon directement. Qui pourrait le faire à la place de la Ville ? » Eh bien, vous avez trouvé : SEM Ville de La Garenne-Colombes !

En final, qu'est-ce qu'on a fait ? On a loué à la SEM ce pavillon d'un montant identique au remboursement mensuel de l'emprunt fait par la SEM. Voilà ! C'est une réalité aussi. Vous ne pouvez pas nous démontrer le contraire, les chiffres ont été dits en Conseil municipal. Donc, les 4 130 euros déboursés tous les mois pour ce pavillon-là, cela correspond au remboursement que la SEM doit faire tous les mois pour payer l'emprunt que je vous rappelle que la Ville a garanti.

Voilà ! Donc, deuxième opération où, en fin de compte, la réalité, c'est bien une dette qu'a la Ville à un moment donné. D'autant plus que c'est vrai, c'est qu'on a garanti l'emprunt. Donc, si la SEM avait un problème, ce serait la Ville qui serait obligée de rembourser l'emprunt.

Voilà ! Ne nous dites pas que la dette est totalement maîtrisée, qu'elle est transparente, qu'il n'y a rien derrière. Il y a d'autres éléments !

Ces éléments-là, évidemment, Monsieur Ballin et Madame le premier Maire adjoint, comme d'habitude, ne vont pas vous faire plaisir, mais c'est cette réalité-là, que vous le vouliez ou non.

En plus, Madame Labrousse, en tant que présidente de la SEM, et vous allez peut-être me répondre, qu'est-ce qu'on fait du pavillon demain ? Qu'est-ce que vous avez décidé de faire ? Parce que j'attends toujours aussi cette réponse : qu'est-ce que vous avez décidé de faire de ce pavillon ?

Voilà ! Ce sont ces montages-là.

Dernier point : je suis étonné que ce soir, aucun adjoint au Maire ne puisse nous indiquer l'organigramme et donc le nombre d'agents qui travaillent aujourd'hui effectivement à la Direction de la communication. Personne dans cette salle, vous êtes dans la majorité, vous venez, certains, tous les jours à l'Hôtel de Ville, vous croisez les agents : quel est le nombre aujourd'hui d'agents à la Direction de la communication ? C'est une réponse qu'on ne peut pas avoir ? C'est quand même surprenant, cela, que sur l'organisation des services municipaux, il n'y ait pas de réponse précise quand M. Conway ou moi, nous posons ce type de question. C'est surprenant, il faut attendre combien de temps ? Il faut vous faire des lettres recommandées ? Il faut saisir la CADA pour avoir tous ces éléments ?

Après, vous nous dites : « Mais non, on n'est pas arrogants, on n'est pas méprisants vis-à-vis de l'opposition ! ». Répondez à nos questions, on changera peut-être à ce moment-là de discours. Ce sont des questions précises. Dans tout conseil municipal, les élus de la majorité répondent aux questions. Comment cela se fait qu'ici, quand on pose ces types de question, il n'y a pas de réponse ? C'est quand même surprenant, cela.

M. Ballin, président de séance

Ce qui est important, Monsieur Macé, c'est de poser les questions au bon moment aussi. Là, nous sommes en train de parler du compte administratif. Je veux bien qu'on parle...

M. Macé

Personne ne suit, en termes d'Exécutif municipal, la Direction de la communication ? Personne ne suit cela ?

M. Ballin, président de séance

Monsieur Macé, vous êtes en train de chercher la polémique.

M. Macé

Attendez ! Je ne suis pas en train de chercher la polémique...

M. Ballin, président de séance

Si, vous êtes en train de chercher la polémique !

M. Macé

C'est des questions de bons sens et il n'y a pas de réponse à des questions de bons sens.

M. Ballin, président de séance

Nous sommes venus ce soir...

M. Macé

Pourquoi ne voulez-vous pas nous dire ce qui se passe ? Ce n'est quand même pas compliqué. Vous n'êtes pas en train de gérer votre argent, vous êtes en train, je le rappelle chaque fois, de gérer l'argent des Garennois. Vous devez rendre compte, que cela vous plaise ou non ! Ce n'est pas votre argent, c'est l'argent des Garennois, c'est ceux qui travaillent tous les jours, qui se lèvent de bonne heure pour aller travailler et qui paient les impôts que vous n'arrêtez pas d'augmenter !

Alors, répondez aux questions, quand même ! Ce n'est quand même pas compliqué ?

M. Ballin, président de séance

Ce serait bien que vous vous détendiez un petit peu parce que là, vous êtes parti sur un ton ultra-énervé qui n'a aucun intérêt et qui ne fait pas avancer le débat.

On est en train de poser une multitude de questions avec une cadence infernale, qui ne concernent pas le compte administratif, franchement je ne vois pas l'intérêt d'y répondre aujourd'hui.

M. Macé

Si.

M. Ballin, président de séance

Parlons du sujet qui nous intéresse qui est le compte administratif. Je suis désolé, je pense qu'il va falloir arrêter les polémiques et ne pas passer des heures à essayer de répondre à tous les autres sujets de la planète.

Je vous propose d'arrêter là le débat, de reposer vos questions et je pense que chaque adjoint – je n'en doute pas – saura répondre à ces questions-là et aux sujets.

Jean-Pierre, les présentations, après les chiffres, on en fait ce que l'on veut, bien évidemment. Je voudrais que l'on se contente de constater la réalisation de notre compte administratif, du bilan et de l'ensemble des éléments qui ont été présentés conformément à la M14 et conformément à tout ce qui est prévu, sans avoir travesti la vérité ou avoir eu des envies malsaines de falsifier l'endettement ou autre.

Je vous propose de voter le compte administratif. Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 29.

29 voix pour : Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPoulos.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Merci.

1.5 - Compte administratif 2009 – Service de l'assainissement.

M. Ballin, président de séance

Point suivant : le compte administratif concernant l'assainissement qui, j'espère, ne portera pas à polémique ! Quoique !

Petit document, beaucoup plus léger. Je vous propose de regarder la page 1.

D'une manière générale, là encore, une présentation synthétique sur la section d'exploitation. On constate un solde positif de 26 000 euros, auquel il faut rajouter le report en section d'exploitation de l'année n-1 qui était de 7 212 euros, et qui nous fait un excédent d'exploitation, du coup, de 33 737 euros, que l'on retrouve en résultat cumulé.

Ensuite, on a une section d'investissement qui, elle, est déficitaire de 12 000 euros, compensée par un excédent d'investissement de l'année 2008 de 108 000 euros, auxquels il faut rajouter l'ensemble des restes à réaliser qui font un total de 56 822 moins 181 458, c'est-à-dire 124 635 euros, ce qui nous fait un solde cumulé d'investissement positif de 221 202 euros.

Sur le détail de la section d'exploitation, le point à noter, en fait, que l'on revoit d'ailleurs dans les recettes, c'est qu'on a eu un montant de produits exceptionnels de plus de 137 000 euros qui correspond à un remboursement d'OAT.

Le produit de la redevance d'assainissement sur les recettes s'élève à 65 213 euros ; les produits financiers, 5 000 et quelque euros.

Concernant les dépenses d'exploitation, on a dépensé 36 144 euros contre 60 000 en 2008. Elles concernent essentiellement la redevance versée au concessionnaire.

Concernant la section d'investissement, ce que l'on retrouve, ce sont les réalisations qui s'élèvent à 183 000 euros et qui sont constituées de 11 680 euros pour le contrôle des réseaux d'assainissement rue du Château et de l'arrivée, et dans diverses rues de La Garenne-Colombes, de 159 967 euros pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement avenue Rhin et Danube et de 16 641 euros pour le remboursement de la dette que nous avons contractée pour ce budget.

Les reports : on retrouve dans notre compte administratif les reports, que l'on retrouve d'ailleurs au budget, pour 56 822 euros et qui correspondent à 26 479 euros – je n'ai toujours pas la réponse – sur l'ovoïde et 30 342 euros pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Concernant les recettes, il faut noter qu'il y a une subvention – c'est le point important – du Conseil général qui reste à réaliser pour 181 458 euros et les autres réalisations concernent le remboursement du FCTVA pour 3 000 euros, le versement de la subvention Aquex pour 7 000 euros et l'encaissement d'une subvention de 17 600 euros par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur le compte administratif de l'assainissement ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 34.

34 voix pour : *Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL, M. FOULIARD, CONWAY.*

Je laisse M. le Maire revenir.

M^{me} Mangeard

Oui, quand même !

(Attente du retour de M. le Maire.)

(Retour en séance de M. le Maire à 22 heures 04.)

(M. Juvin reprend sa place au fauteuil de la présidence.)

M. Ballin

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs de la Ville et de l'assainissement ont été votés. Non sans difficulté, mais nous y sommes arrivés !

(Applaudissements.)

M. le Maire

Merci, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Merci, Monsieur Ballin.

Alors, Monsieur Ballin, première impression pour le baptême du feu ?

M. Ballin

Difficile !

M. le Maire

C'est un métier. Cela a été un bizutage, c'est cela ?!

M^{me} Juvin-Marleix

Ah, c'était cela !

1.6 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget principal – exercice 2009.

M. le Maire

Le point suivant appelle l'affectation du résultat de fonctionnement pour le BP et l'assainissement. J'imagine que vous en avez parlé dans la discussion budgétaire. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

On vote pour le BP. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : unanimité

1.7 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget assainissement – exercice 2009.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : unanimité

1.8 - Budgets supplémentaires commune et assainissement – exercice 2010.

M. le Maire

Monsieur Ballin, comme vous êtes en forme, je vous repasse la parole. Je vous ai laissé souffler sur les affectations !

M. Ballin

Concernant le budget supplémentaire de la Ville, nous avons besoin de réaliser un budget supplémentaire puisqu'on l'avait fait en début d'année. Comme vous l'avez vu au compte administratif, on a un certain nombre de restes à réaliser, de soldes d'exécution, etc., qui viennent se rajouter et qu'il faut donc redistribuer et représenter dans un budget qui vous est présenté ce soir.

Je vous propose de regarder la page 7, qui est toujours la synthèse des différents éléments. On constate que le nouveau budget propose des dépenses de 45 458 000 euros contre des recettes de 44 323 000 euros, sachant qu'on met un résultat de fonctionnement qu'on vient de voter de 1 134 000 euros en plus, donc qui nous donne un équilibre budgétaire, équilibré évidemment, entre la section de dépenses... enfin, pour le fonctionnement entre la section de dépenses et des recettes.

Concernant l'investissement, on propose cette fois-ci d'avoir 21 043 000 euros de dépenses contre 24 510 000 euros de recettes, sachant que, comme nous l'avons vu dans le compte administratif, il reste des restes à réaliser en dépenses de 2 575 000 euros, contre des recettes de 2 660 000 euros et un solde d'exécution de la section d'investissement de 3 551 000 euros, ce qui nous fait, là encore, évidemment un budget équilibré dans la section d'investissement à 27 170 000 euros.

Concernant les éléments un petit peu plus précis, qui sont page 8 et page 9, en fait, les demandes de crédits supplémentaires sont de l'ordre de 699 000 euros, mais dedans, nous avons 564 000 euros qui concernent la participation au plafonnement de la valeur ajoutée due au titre de 2009. Ce sont des dépenses supplémentaires, malheureusement, qui sont des taxes.

Sur les demandes de crédits supplémentaires, je ne sais pas si vous voulez rentrer dans le détail ou pas, on le verra dans les questions.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, le point à noter, c'est l'augmentation de la TEOM qui passe de 3 millions... pardon, la diminution de 3 699 000 euros contre 3 700 000 euros.

(Rires de M. Macé, M^{lle} Naturel et M. Fouliard.)

Quel autre point intéressant en termes d'évolution ? On peut noter 610 000 euros d'augmentation de l'autofinancement, donc 3 665 000 euros au lieu de 2 555 000 euros prévus au budget.

Voilà sur les points principaux sur les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement et sur la partie investissement – je retrouve mon papier –, on a une demande de service qui est de l'ordre de 176 000 euros en plus par rapport au budget voté de 2010, dont les points principaux sont, par exemple – là encore, on pourra avoir le détail –, le garage qui demande un achat de véhicule benne et véhicule utilitaire en remplacement de ses anciens véhicules, pour 30 000 euros, des réinscriptions des crédits d'études pour l'accessibilité des bâtiments communaux pour 20 000 euros. Voilà sur les demandes de dépenses supplémentaires des services.

À noter sur les recettes d'investissement un complément de recettes grâce à la nouvelle estimation du FCTVA qui est portée à 1 531 000 euros.

Voilà sur la présentation générale du budget supplémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Des questions sur le BS Ville ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur le Maire, Monsieur Ballin, en Commission municipale sur les finances, vous nous avez expliqué qu'on était à plus de 30 000 euros sur deux imputations, c'est-à-dire honoraires, le 6226, et frais d'actes et de contentieux, le 6227, donc chaque fois un peu plus de 30 000 euros. Est-ce qu'on pourrait avoir un détail de la répartition de ces sommes ?

Si j'ai bien compris, vous avez dit « nouveaux contentieux » ; quels sont-ils ? Est-ce que cela concerne toujours la médiathèque ? Est-ce qu'on pourrait avoir un peu de détails ? Étant donné que, si vous êtes déjà à prévoir en mai une augmentation, c'est qu'on est en consommation relativement importante de ces crédits. Là-dessus, est-ce qu'on pourrait le savoir ?

M. le Maire

Non, c'est-à-dire que chat échaudé craint l'eau froide, Monsieur Macé, et compte tenu qu'un certain nombre de personnes de La Garenne-Colombes, plus ou moins spontanément d'ailleurs – chacun reconnaîtra les siens –, manient l'utilisation de la justice et le contentieux de manière extrêmement active, il nous a paru plus logique de provisionner. Nous avons dans le budget quelques euros qui, j'espère, ne seront pas dépensés. Là, il n'y a pas à dire « ce sera pour cela », c'est que nous souhaitons les avoir sur le budget, au cas où.

M. Macé

D'accord.

Deux autres questions en ce qui concerne les dépenses supplémentaires que vous inscrivez en section d'investissement, vous prévoyez 33 000 euros en plus sur les frais d'études au 2031. Est-ce que vous nous indiquez à quoi cela correspond ?

Et je vois que, sur le 20418, sont inscrits 700 000 euros en termes de participation de la Ville. Est-ce que c'est pour l'opération de la Sablière ?

M. Ballin

Alors, le 2031 ? Je n'ai pas le détail. Sur les études, c'est cela, vous parlez, avec le 2031 ?

M. Macé

Oui, c'est cela. C'est cela.

M. Ballin

Je n'ai pas le détail des études. Je vais le trouver, me dit-on.

M. le Maire

C'est, me dit Didier Sire, le diagnostic accessibilité PNR, essentiellement.

M. Ballin

D'accord. Oui, on a le détail, effectivement. C'est 20 000 euros de l'inscription crédits d'études, accessibilité bâtiments communaux ; 7 100 euros d'augmentation qui concerne l'étude de maîtrise d'œuvre sur les sanitaires de l'HDV ; et toujours le 2031, 6 000 euros, augmentation qui est due à une étude sur la maîtrise d'œuvre sur les sanitaires des écoles.

M. Macé

Merci.

Et sur les 700 000 euros ? C'est le 20418.

M. Ballin

Là, il s'agit d'une opération pour la Sablière.

M. Macé

C'est cela, d'accord.

(M^{lle} Herpin s'adresse hors micro à M. Ballin.)

M. le Maire

Madame Herpin, vous voulez la parole ? Allez-y et qu'on vous entende.

M^{lle} Herpin

Là, c'est juste un transfert. C'est la Sablière, pour 700 000 euros, qu'on avait également au compte administratif 2009, qui était sur l'opération 104, donc vous avez moins 700 000 euros en 204, etc., 104 et vous avez donc plus 700 000 euros. C'est juste un transfert de chapitre de l'opération vers leur opération.

M. Macé

Merci.

M. Ballin

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. le Maire

Pas d'autres questions ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais posé la question concernant le quotient familial. Nous sommes au mois de mai. Donc, au mois de novembre, vous disiez que vous étiez prudent et que vous réserviez votre réponse pour ne pas avancer des chiffres, et tout. Je vous demande : dans le budget supplémentaire 2010, au total, est-ce qu'il est prévu un montant pour le quotient familial ?

M. le Maire

Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît ? Allez-y ?

M. Conway

Lors du Conseil municipal en novembre, quand on était dans le débat d'orientation budgétaire, je vous avais posé la question de savoir qu'est-ce qui était prévu pour le quotient familial. Vous m'aviez répondu que vous attendiez d'en savoir plus pour ne pas avancer des chiffres inconsidérément.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Nous sommes au mois de mai, nous votons un budget supplémentaire 2010. Je demande si, dans ce budget, il est prévu un montant pour le quotient familial dans les cantines scolaires.

M. le Maire

Je ne comprends pas très bien. De toute façon, lors des débats que nous avons eus ici, Monsieur Conway, un certain nombre de gens – je crois d'ailleurs vous - disaient et expliquaient doctement qu'on pouvait faire un quotient familial, sans que cela coûte à la commune et que ce soit simplement une redistribution, donc il n'y a pas à inscrire. S'il était décidé de le mettre en œuvre, il n'y a pas à inscrire de budget supplémentaire, puisque ce sera évidemment à équivalence économique.

Encore une fois ? Allez-y !

M. Conway

L'application d'un quotient familial, contrairement à ce que vous laissez entendre, n'est pas forcément une opération neutre.

M. le Maire

Pas forcément ?

M. Conway

Oui, parce qu'en disant cela, vous laissez entendre que ce seraient les seuls Garennois plus fortunés qui paieraient pour les moins fortunés, alors que cela peut être un effort de solidarité qui est acté dans le budget municipal, de la même manière qu'aujourd'hui, vous actez dans le budget du CCAS les aides individuelles pour venir en aide. Au lieu que ce soit une aide individuelle avec l'inconvénient de cette démarche qui est jugée humiliante pour un certain nombre de familles et qui, du coup, ne le font pas, de transférer ce budget sur le budget 2010 de la commune et puis d'ajouter un montant supplémentaire, si on doit faire un effort supplémentaire.

La seule chose que je vous demande, Monsieur le Maire, c'est de me dire aujourd'hui si vous avez prévu un montant. Donc, votre réponse est « non » ; vous avez prévu zéro et vous avez prévu en fait un autofinancement, comme le parking, de la restauration scolaire.

M. le Maire

Moi, je ne compare pas les enfants à des voitures ! (*Rires.*)

Je crois que c'est un peu plus compliqué que cela. Ni les écoles à un parking, mais je sais, et vous avez raison que – et c'est d'ailleurs toute la difficulté – les écoles sont, malheureusement par tout un tas de gens, considérées comme de la garderie au lieu d'être des lieux d'enseignement. Là, vous me retrouvez sur ce sujet très important.

Je crois que vous avez raison de dire que, si quotient familial il y a, il sera à équilibre budgétaire constant, c'est-à-dire une répartition différente en fonction des revenus des uns et des autres, éventuellement avec une utilisation de fonds qui sont actuellement utilisés sur le budget CCAS, donc de toute façon, ce serait à somme nulle. Parce que ne vous faites aucune illusion : si vous ne voulez pas faire porter sur les Garennois les plus aisés, tel que vous l'avez dit, même si j'ai un peu de mal à savoir où vous mettez la barre, de toute façon, il y a bien un moment où il faudra trouver l'argent et qui paiera, si ce n'est les Garennois ? Donc, la solidarité, elle existera toujours.

Avez-vous d'autres questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

Pardon ! Monsieur Conway, vous avez fini ?

Excusez-moi !

M. Conway

Oui.

M. Macé

Dans ce que vous venez de dire sur le quotient, je rappelle, et c'est notre position, que vous partez d'une hypothèse que cela ne doit rien coûter en plus par rapport à la situation budgétaire connue par la Ville. Cela, c'est une hypothèse de travail. Il y en a d'autres par rapport à, évidemment, une prise en compte *via* le budget de la Ville d'une partie des recettes que nous n'aurions pas en appliquant

un quotient familial déterminé. Donc, ne dites pas que c'est obligatoire... enfin, cela peut être votre choix, OK, c'est un choix, mais ne dites pas que ce n'est que ce choix-là. Je ne pense pas qu'il faille travailler uniquement sur cette hypothèse-là.

M. le Maire
D'accord.

M. Macé
Après, il faut faire des calculs, voir ce que cela veut dire en termes de recettes, moins de recettes éventuellement. Après, quels sont les choix que l'on fait sur le budget pour dire « cette somme-là, on la prend où ». Voilà !

M. le Maire
Voilà et comment on la finance.

M. Macé
Bien sûr.

M. le Maire
Parfait, nous sommes d'accord, c'est formidable.

Qui a d'autres questions sur le BS de M. Ballin ? Qui sera bientôt celui du Conseil Municipal, j'espère. Plus de questions. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 5, très bien. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Bravo, Monsieur Ballin, c'est donc devenu le BS.

Et maintenant le même avec assainissement.

M. Hervo surveille que je suis bien l'ordre du jour. *(Rires.)*

Allez-y, Monsieur Ballin !

M. Ballin

Le budget supplémentaire concernant l'assainissement, là encore, je vous propose de vous reporter à la vue générale qui est en page 3, où l'on propose d'inscrire des dépenses pour 133 000 euros, des recettes pour 100 000 euros, où l'on constate le résultat d'exploitation reporté de 33 000 euros, comme on l'a constaté au compte administratif, qui nous fait donc un total de la section d'exploitation équilibré à 133 837 euros.

Concernant la section investissement, on propose des dépenses de 265 000 euros contre des recettes de 44 000 euros, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de l'exercice précédent, pour 56 000 euros en dépenses et 181 458 euros en recettes, plus le solde d'exécution de la section d'investissement reportée excédentaire de 96 567 euros, ce qui nous fait une section d'investissement équilibrée à 322 117 euros.

Concernant le détail des dépenses de la section d'exploitation, le point à noter, c'est l'inscription supplémentaire sur « autres charges de gestion courante » qui correspond en fait à une subvention que l'on doit à Eau et Force, pour 38 000 euros, qui n'a pas été inscrite en 2009. Donc, on a imputé en 2010, donc ce n'est pas une augmentation, c'est juste un report sur l'exercice suivant.

En recettes, on constate un complément de 5 000 euros sur les subventions d'équilibre de la Ville au budget d'assainissement et l'affectation pour 33 737 euros de l'excédent de fonctionnement. C'est pour la recette d'exploitation.

Pour la section d'investissement, ce qu'il faut constater, c'est la différence significative sur les immobilisations incorporelles, qui est en augmentation de 199 000 euros qui, en fait, correspond à une provision qu'on souhaitait inscrire pour frais d'études, vu l'excédent que l'on a reporté en fonctionnement et investissement.

En recettes, est-ce qu'il y a des points particuliers à noter ? On a inscrit une nouvelle estimation du FCTVA pour 23 992 euros au lieu de 14 000 euros au budget primitif.

Voilà sur les points significatifs du budget supplémentaire.

M. le Maire
Merci, Monsieur Ballin.

M. Ballin
Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *unanimité*

1.9 - Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

M. le Maire
Monsieur Ballin ?

M. Ballin
Ce n'était pas M. Hervo ?

M. le Maire
Monsieur Hervo, pardon !

Vous avez l'air épuisé, Monsieur Ballin ! Ne vous inquiétez pas : si vous voulez, on peut vous passer aussi les AP/CP. C'est aussi une question d'argent, je crois !

Monsieur Hervo ?

M. Hervo
Vous avez un rapport sous les yeux qui présente l'ajustement d'un certain nombre d'AP/CP qui ont déjà fait l'objet de débats. Il n'y a que des sujets qui plaisent bien à l'opposition, puisque c'est la ZAC des Champs-Philippe, la médiathèque, le CTM et la rue Voltaire.

Sur la ZAC des Champs-Philippe, l'opération 104, les écritures détaillées qui vous sont présentées sur cette opération annulent et remplacent celles qui avaient été votées, si j'ai bon souvenir, au mois de mars.

Cela consiste, dans le calage extrêmement fidèle et détaillé des inscriptions dans le budget communal, dans le cadre de cette opération 104, des chiffres qui apparaissent dans le compte rendu financier annuel de l'opération ZAC des Champs-Philippe.

Je voudrais quand même, à ce sujet, rappeler une chose que j'ai passé un long moment à exposer notamment à M. Macé en Commission de voirie il y a quelques mois. Compte tenu de son intervention tout à l'heure, je crois qu'il n'a pas compris ou, plus exactement qu'il s'obstine à faire semblant de ne pas comprendre parce que cela l'arrange !

Vous voyez apparaître... Si on fait le calcul, plus exactement, on voit apparaître sur cette AP/CP une différence entre dépenses et recettes, qui sont les deux lignes, à quelques détails près, qui sont l'addition des deux lignes autofinancement et emprunt, qui sont donc la dépense résiduelle de la Ville pour la ZAC des Champs-Philippe et qui s'élève à environ 13 450 000 euros TTC, ce chiffre qui est strictement équivalent aux 11 300 000 euros hors taxes que j'ai présenté à cette commission dans le détail. Et dont je rappelle, Monsieur Macé, que ce n'est pas une subvention d'équilibre financier, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, mais tout simplement la participation de la Ville à la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics dont l'intérêt n'est pas limité à la seule ZAC des Champs-Philippe mais la totalité de la commune, à savoir la salle des fêtes, la modification ou la reconstruction partielle d'un bâtiment de l'école Renan et des parkings publics.

Ce sont donc bien des investissements et donc des financements de la Ville pour des investissements qui, effectivement, aujourd'hui ne sont pas encore réalisés. Mais, en ce qui concerne Renan, cela ne va bientôt pas tarder, et la salle des fêtes non plus. À la fin de l'opération, ce sera réalisé, ce seront des investissements dont le budget communal supporte 66 %, les deux tiers de la dépense, puisque c'est la quote-part conventionnelle prise par le budget de la Ville. Le tiers, les 33 % restants étant intégrés dans le budget de la ZAC.

Le jeu d'écriture qui vous est présenté ici, c'est la stricte mise en concordance de cette opération AP/CP 104 avec le compte rendu financier annuel de la ZAC dont on a débattu en son temps, au mois de mars, si j'ai bon souvenir.

Pour ce qui est de l'opération médiathèque, c'est particulièrement simple. Il s'agit d'un simple recalage dans le temps sur les années 2009, 2010, 2011, compte tenu du décalage des délais de réalisation, à coût final global constant.

Quant aux deux opérations, Centre technique municipal et rue Voltaire, place de la Liberté, alors là, c'est extrêmement simple, c'est le simple ajustement pour les crédits de paiement 2009 des montants tels qu'ils ressortent du compte administratif sur ces deux opérations. Cela n'a qu'une influence tout à fait marginale et cela n'a évidemment pas d'influence sur le coût final des opérations, le Centre technique municipal étant fini et la rue Voltaire étant, pour l'instant, presque à moitié terminée, semble-t-il à la satisfaction d'une grande majorité de Garennois, de riverains et de commerçants de cette rue.

Voilà, Messieurs. Je vous demande d'approuver ces nouvelles écritures AP/CP.

M. le Maire
Merci, Monsieur Hervo.

Des remarques ? Des questions ? Observations ? Personne ? On va passer au vote. Je remarque que la rue Voltaire, qui finalement déchaînait les passions il y a quelques semaines encore, n'intéresse plus personne ! C'est très bien. Comme quoi, on a bien fait de la faire. Et les tentatives de manipulation n'ont pas abouti. Comme quoi, il faut tenir !

On va passer au vote. Qui est contre ? 5.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

M. Conway

La provocation non plus n'a pas marché.

M. le Maire

Mystère !

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Donc la rue Voltaire sera deuxième vague de travaux qui débutera en juillet et qui se terminera à l'automne.

Oui ?

M. Conway

Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Pardon, Monsieur Conway ! Je ne vous avais pas vu.

M. Conway

Je voudrais juste rappeler qu'en ce qui concerne la ZAC des Champs-Philippe, je suis toujours dans l'attente des trois rapports d'audit qui ont été demandés depuis plusieurs conseils municipaux, suite à l'affirmation que l'opération était excédentaire. Je suis toujours dans l'attente de ces trois rapports d'audit.

M. le Maire

D'accord. Par définition, l'opération n'est pas excédentaire, elle est à l'équilibre.

Elle est équilibrée, c'est le principe d'une ZAC. Elle ne peut pas être excédentaire... enfin, elle peut être excédentaire : en réalité, elle trouve un nouvel équilibre quand elle est excédentaire, donc elle est toujours à l'équilibre ; c'est une définition.

M. Hervo

Par définition, oui.

M. le Maire

Bien, on va passer au vote. Le vote, c'est fait, pardon !

On passe maintenant à la nouvelle crèche.

Madame Margaria, une nouvelle crèche qui est située dans la ZAC des Champs-Philippe. La ZAC, c'est aussi la création de crèches.

Service juridique, Marchés publics

1.10 - Approbation du contrat de délégation de service public par affermage de la structure d'accueil petite enfance située 8, rue Pierre-Sémard à La Garenne-Colombes.

M^{me} Margaria

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous demande de bien vouloir approuver le choix de la société « La Ronde des Crèches » pour la délégation par affermage de la gestion de la structure d'accueil petite enfance située 8, rue Pierre-Sémard à La Garenne-Colombes et d'approuver les termes du contrat de délégation de service public correspondant et ses annexes.

Pourquoi ce choix de « La Ronde des Crèches » ? En fait, vous avez pu constater, en étudiant l'excellente analyse comparative faite par Muriel Bourdin, que « La Ronde des Crèches » est jugée conforme aux attentes de la collectivité.

J'ai pris quelques exemples : notamment en proposant une équipe de 16 professionnels, ce qui permet un roulement compte tenu de l'amplitude horaire d'ouverture de cette crèche : 8 heures - 18 heures 30. Concernant la restauration, ils proposent un cuisinier sur place, une alimentation bio un jour par semaine. Ils proposent aussi de favoriser l'approvisionnement en denrées locales et de mettre

en place un protocole d'allaitement maternel à la crèche. Autre point fort : la qualité d'accueil, accueil d'enfants en situation de handicap, en proposant un environnement adapté. Voilà quelques-uns des points importants.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public, ainsi que tout acte y afférent.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria. Merci aussi d'avoir mené à bien cette tâche d'ouvrir une nouvelle crèche, ce qui nous met à 73 % des enfants garennois qui ont une place en crèche, ce qui est, je crois, le premier score des Hauts-de-Seine. Nous sommes la ville qui arrive à accueillir le plus d'enfants dans les structures d'accueil de petite enfance, que ce soient crèches collectives ou familiales. Cela vaut le coup d'être remarqué. Bravo pour la manière dont ce dossier a été suivi.

Y a-t-il des questions à M^{me} Margaria ? Ouverture de la crèche Sémard le 31 août prochain... ou le 30.

Oui, Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

J'interviendrai non pas sur la qualité du dossier ou le choix du prestataire, j'étais moi-même en commission DSP et j'ai trouvé que le travail était effectivement de qualité, je souhaitais intervenir plus pour exprimer un désaccord de principe que nous avons sur la notion de délégation de service public en matière de petite enfance.

En effet, nous considérons qu'il incombe à la Municipalité de donner les moyens nécessaires... de se doter des moyens nécessaires pour apporter un service en pleine responsabilité, de qualité, aux Garennois sur ce sujet. C'est d'autant plus gênant quand la présentation qui nous est faite en termes de contexte a trait à des aspects ressources humaines, recrutement, attractivité des postes, fidélisation des agents puisque, si on le met en parallèle au poste ressources humaines, dont on nous a dit lors du vote du budget primitif qu'il serait le budget d'ajustement, ou en tout cas celui sur lequel on serait particulièrement vigilant, je trouve que les deux mis en face, cela pose question. Je pense que, quand on veut être proactif en matière de... là, il s'agit de petite enfance, on peut se doter des moyens managériaux et des outils qui permettent de faire une offre de qualité en matière de crèche.

M. le Maire

Je ne saisis pas bien. Vous êtes contre les délégations de service public ?

M. Fouliard

Je ne suis pas contre la notion de délégation de service public, tout dépend de quoi on parle. Là, il s'agit d'une crèche de la petite enfance et je trouve dommage que la Municipalité use de moyens privés pour servir la population en la matière.

M. le Maire

D'accord. Mais le fait que, par exemple, le service soit aussi bien fait – aussi bien fait ! – que sur un mode en régie et que cela coûte aux Garennois moins cher, environ 1 000 euros par enfant et par an moins cher, est-ce un argument qui vous touche ?

M. Fouliard

C'est un argument qui peut s'entendre et je le reconnais.

M. le Maire

Merci.

M. Fouliard

Pour autant, je suis sur une posture de principe...

M. le Maire

Ah ! C'est idéologique ! C'est dû à un principe !

M. Fouliard

Vous pouvez utiliser le terme, moi je réagis juste au fait qu'on parle ici... qu'on emploie des termes qui relèvent généralement du privé. Quand on parle d'attractivité ou de difficulté de recrutement ou de réponse à une disponibilité, ce sont des leviers qu'une municipalité peut tout aussi bien trouver qu'un organisme privé. C'est juste le point de mon interrogation.

M. le Maire

Si c'est une question de principe, idéologique, chacun est juge de son idée. Par exemple, vous considérez que nous ne devrions pas avoir en délégation de service public le nettoyage de la ville ?

M. Fouliard

Non, ce n'est pas de cela dont je vous parle.

M. le Maire

Cela va jusqu'où votre vision idéologique des choses ? C'est seulement la petite enfance ?

M. Fouliard

Là, il s'agit de la petite enfance...

M. le Maire

C'est seulement la petite enfance !

M. Fouliard

... et sur la petite enfance, je trouve que c'est problématique, oui.

M. le Maire

D'accord ! Donc, par exemple, les repas servis dans les écoles, c'est problématique ?

M. Fouliard

Il s'agit de la petite enfance. Les repas servis dans les écoles, c'est un autre sujet. On parle de...

M. le Maire

C'est la grande enfance.

M. Fouliard

Pardon ?

M. le Maire

Oui, ce sont les enfants aussi, en maternelle.

M. Fouliard

Oui, ce sont les enfants, je suis bien d'accord, mais là, il s'agit de répondre à une offre dont les parents ont besoin, dont les Garennois ont besoin pour être disponibles sur leur lieu de travail, avec des enfants qui soient accueillis dans un service de qualité. Il y a un aveu, à un moment donné, d'impossibilité de réponse à une offre qui pose question parce que des réponses en matière de ressources humaines et de management, je pense qu'on peut les trouver.

M. le Maire

Écoutez, très bien !

Je vous répète... je résume ce qu'a dit M^{me} Margaria.

Un, nous ouvrons une crèche, 73 % de taux d'accueil des enfants garennois.

Deux, le fait de passer contrat avec cette société nous garantit qu'il y aura le personnel, alors que nous avons des difficultés d'embauche majeures – Brigitte Margaria le sait bien, elle en a parlé en d'autres endroits – dans ce secteur qui est très compliqué.

Troisièmement, Brigitte l'a rappelé : un enfant « coûte », entre guillemets, dans une structure traditionnelle environ 5 600 euros par an, alors que dans cette structure-là, elle sera financée par la Ville de La Garenne-Colombes à hauteur de 4 682 euros, donc 1 000 euros en moins par an.

Donc, il y a quand même beaucoup d'avantages.

En plus, et Brigitte a téléphoné...

Pour un service strictement identique, bien sûr.

Brigitte Margaria a contacté, bien entendu, les élus des villes qui ont déjà choisi cet organisme et a eu les meilleurs retours positifs sur la qualité du service qui était donné.

M^{me} Margaria

Tout à fait.

M. le Maire

Je crois que c'est cela le principal.

Vous savez que nous avons ouvert une crèche « Les Petits Bolides »... non, nous avons pris des participations dans une crèche « Les Petits Bolides », rue de la Glacière, qui n'est pas une crèche municipale et je dois vous faire l'aveu que les parents qui sont dans la crèche « Les Petits Bolides » sont aussi heureux que ceux qui sont dans les autres crèches de La Garenne-Colombes.

Merci à M^{me} Margaria et merci à M^{me} Bourdin pour ce travail vraiment très intéressant.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Conway, oui ?

M. Conway

Merci. Je voulais effectivement, à l'instar de mon collègue, exprimer le plaisir qu'il y avait de consulter ce dossier qui était très complet, dans lequel, dans les critères, ressortait particulièrement le souci de la pérennité de l'encadrement des enfants en termes de personnel.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Je voulais aussi dire comment j'avais apprécié qu'il y ait ce dossier de délégation de service public, puisqu'il a permis de s'organiser 15 jours à l'avance pour avoir la date du Conseil, au lieu de l'avoir 5 jours avant. Ce n'est pas mal et je propose, sans qu'il y ait une délégation de service public à l'ordre du jour, qu'on s'organise pour qu'on puisse, nous aussi, nous organiser pour avoir le planning qui soit adapté à nos contraintes professionnelles.

Sur la délégation de service public, autant je note le souci qu'il y a eu, effectivement, de cet encadrement des enfants et de la qualité du service qui est ressorti à travers le processus de sélection, autant je ne voudrais pas – on l'avait déjà souligné au moment du vote de principe de la délégation de service public – baisser les bras sur le fait que l'on ne trouverait pas de personnel.

Je redemande au Conseil de voir si la piste de collaboration avec la Ville de Suresnes, qui a monté un centre de formation de personnel pour cela, puisqu'il y avait le problème de recruter du personnel qualifié, est-ce qu'il ne fallait pas recruter du personnel qui sortait de cet organisme, auquel on contribuerait de manière un peu anticipée ?

M. le Maire

Qui est un organisme qui forme quel diplôme, Monsieur Conway ?

M. Conway

Alors là ... !

M^{me} Margaria

Des auxiliaires.

M. le Maire

Monsieur Conway nous dit que c'est très bien, donc je pensais qu'il connaissait le dossier.

Donc, des auxiliaires, très bien. Parfait !

M. Conway

Vous pouvez vous renseigner auprès du maire de Suresnes.

M. le Maire

Je vous remercie. Mais comme vous m'expliquiez que c'est très bien, je pensais que vous aviez connaissance du dossier, mais vous avez une vision globale des choses, c'est bien. C'est déjà bien.

On va passer au vote.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

Avez-vous une posture idéologique sur la DSP pour la petite enfance, Monsieur Macé ? Y a-t-il une fracture à l'intérieur du PS sur ce sujet ?

M. Macé

Pas du tout. Pas de problème ! (*Rires.*)

M. le Maire

Vous n'en êtes plus là, je suis d'accord ! C'est suffisamment compliqué comme cela !

M. Macé

Vous nous présentez quand même une situation un peu idyllique sur le personnel de la crèche qui est déjà gérée en DSP, rue Voltaire. Ce n'est pas tout à fait la situation : quand on voit les bilans d'activité – qu'on obtient d'ailleurs *a priori* difficilement –, année après année, on constate quand même que le personnel est changeant régulièrement, donc on ne me fera pas croire que, dans les crèches gérées de la manière dont vous nous proposez ce soir, il y a obligatoirement une pérennité. Qu'ils nous indiquent qu'ils vont tout faire pour y parvenir, cela, on peut les croire, on peut écrire cela, évidemment. Maintenant, qu'ils y arrivent, c'est autre chose. La preuve, pour l'instant, c'est que dans notre DSP, qui est la première que nous avons, on en est loin, en tout cas, qu'il y ait une pérennité sur plusieurs années d'une majorité de personnel. On a plutôt l'inverse et on a une majorité de personnel qui change chaque année.

Donc, on ne me fera pas croire que ce type de gestion est si extraordinaire que cela et que le privé arrive, dans ces conditions-là, à obligatoirement répondre totalement aux attentes que la collectivité a et a d'autant plus quand elle gère en direct des crèches, où là, on a des attentes.

En ce qui concerne le personnel, moi j'espère, mais je fais toute confiance à notre collègue, M^{me} Margaria, pour évidemment avoir toutes les pistes afin que notre personnel soit formé, que l'ensemble des possibilités soient utilisées avec les VAE ; parce que cela, je pense que c'est aussi un point important : devenir auxiliaire, éducatrice de jeunes enfants. Donc moi je souhaiterais d'ailleurs que vous nous disiez un petit peu ce que vous faites dans ce domaine-là, permettant de montrer que notre collectivité agit très concrètement dans ce domaine-là et qu'évidemment, autre action à mener en collaboration pourquoi pas avec Suresnes mais avec d'autres villes, et en particulier ce qui est une ancienne proposition, qui est toujours présente, des groupes de gauche du Conseil général, c'est évidemment, comme le font d'autres conseils généraux, créer à ce moment-là une école pour ce type de diplôme et pour aider des personnes à suivre ces études, avec bourses, etc.

Je crois que c'est un élément important. Il ne faut pas baisser les bras. Je ne vois pas pourquoi on baisserait les bras. Vous savez comme moi qu'il y a un mouvement de grève continu, si on peut dire, depuis plusieurs mois maintenant par rapport au projet de décret, enfin, c'est même plus qu'un projet, qui est une réalité de décret du gouvernement sur le taux d'encadrement. Il y a, fort heureusement, dans notre pays, des possibilités que l'on forme des auxiliaires et des éducatrices. Donc, je crois qu'il faut vraiment conjointement ouvrir toutes nos possibilités d'actions, même si je reconnais aisément – vous pensez bien pourquoi je dis cela – qu'on a aujourd'hui une réelle difficulté, toutes communes confondues, à trouver le personnel dont nous avons besoin dans ce domaine-là.

Mais ce n'est pas en faisant obligatoirement ce que l'on fait ce soir à La Garenne-Colombes qu'on va améliorer la situation non plus vis-à-vis des communes – La Garenne-Colombes en est un exemple aussi – qui, dans les crèches qu'elles gèrent directement, ont d'autant plus de mal à trouver du personnel.

M. le Maire

Madame Margaria, vous voulez répondre à cette question ? Enfin, cette question qui est plutôt une déclaration.

M^{me} Margaria

Oui, il y avait plusieurs questions.

En fait, la question tourne autour de pourquoi une délégation de service public dans une crèche. Il y a plusieurs réponses à cela.

C'est que, d'abord, ce sont des professionnels. Alors, c'est vrai que, quand vous comparez avec la crèche Voltaire, malheureusement, ce n'est pas un très bon exemple, c'est sûr.

(M. Macé acquiesce.)

Le personnel change, c'est vrai. Cela vient de la Direction qui a changé aussi, mais d'un autre côté – et cela, j'avais déjà eu l'occasion de vous le dire –, les enfants ont toujours été très bien accueillis ; on n'a jamais eu de souci à ce niveau-là. Mais je reconnais que le personnel a beaucoup tourné.

J'ai téléphoné, comme vous a dit M. le Maire, à des collègues d'autres communes qui utilisent déjà « La Ronde des Crèches » et qui sont tout à fait satisfaits. J'ai évidemment abordé ce sujet avec eux, puisque nous l'avons subi avec la crèche Voltaire. Apparemment, avec eux, tout se passe très bien, donc on peut espérer que nous aurons aussi un personnel stable et une Direction stable et que... Voilà !

C'est tout ce que je peux vous dire. Nous espérons. En tous les cas, nous avons pris, là, suffisamment de renseignements auprès de collègues pour s'assurer du bon fonctionnement de « La Ronde des Crèches ».

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Enfin, on ne va quand même pas s'excuser d'avoir le meilleur taux des Hauts-de-Seine d'encadrement. Excusez-nous ! Je sais que tout le monde a des difficultés, mais il se trouve que d'autres ont plus de difficultés que nous. Je ne sais pas où est la raison, mais globalement, cela ne se passe pas mal.

J'engage les maires et les directeurs généraux des services des villes voisines à avoir un taux d'accueil des enfants aussi important qu'à La Garenne-Colombes. Et puis, après, une fois qu'ils seront arrivés là, les maires et les directeurs généraux des services des autres communes, on pourra voir, on pourra discuter de nos insuffisances à La Garenne-Colombes. Vous voyez ! Chacun balaie devant sa porte et essaie de tirer vers le haut.

Globalement, La Garenne-Colombes... Voilà ! Les trois quarts des enfants sont accueillis et les parents sont satisfaits.

M^{me} Margaria

Oui.

M. le Maire

Quelle que soit la structure d'accueil, d'ailleurs, qu'elle soit publique ou privée. Donc, les affaires qu'il y a eues avec Voltaire, il faut aussi les relativiser. En pratique, les parents sont contents d'avoir une place.

M. Macé

C'est surtout cela, oui.

M. le Maire

D'ailleurs, il y a des parents qui ne savent même pas qu'il y a une différence, qu'ils sont dans une crèche publique ou pas publique.

M^{me} Margaria

Oui.

M. le Maire

Il y a à relativiser, ne créons pas des problématiques là où il n'y en a pas.

On peut passer au vote cette fois-ci ?

On va passer au vote pragmatique et pas idéologique. Qui est contre ? 4. J'aurais dû me taire ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD.

Merci.

1.11 - Approbation de la constitution de la Ville, venant aux droits de la Caisse des écoles, auprès du tribunal administratif de Caen, dans le contentieux qui l'oppose à un ancien agent de cet établissement public.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous vous souvenez qu'en janvier 2009, nous avons dissous la Caisse des écoles, conformément à la loi, ce qui signifie que la Caisse des écoles n'a donc plus d'existence juridique. Or, il s'avère qu'un ancien agent des écoles a exercé un recours, qui est actuellement pendant devant le tribunal administratif de Caen, à l'encontre de la Caisse des écoles. Nous devons, pour que l'action puisse se poursuivre, nous constituer au lieu et place de la Caisse des écoles. C'est un petit problème procédural.

M. le Maire

Pas de question particulière ?

Monsieur Conway ou Monsieur Macé, comme vous voulez.

M. Macé

Je voudrais savoir, Madame Juvin-Marleix, pourquoi c'est le tribunal de Caen. Est-ce que cela concerne Houlgate ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui.

M. Macé

C'est pour cela, d'accord. Merci.

M. le Maire

Houlgate, Caen, Calvados : bravo, vous connaissez vos départements français, Monsieur !

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

À quelle date le tribunal administratif avait été saisi par cette personne ?

M^{me} Juvin-Marleix

Comme cela vous est rapporté dans le rapport, il y a une précédente instance qui avait été diligentée devant le tribunal de grande instance de Lisieux, qui s'était soldée par une incompétence. Je pense qu'au moment où nous avons dissous la Caisse, qui était au tout début janvier 2009, l'affaire n'était pas encore pendante. Je ne veux pas vous donner... mais je pense que c'est l'explication. Je n'ai pas la date, mais je pense que c'était l'objet de votre question ?

M. Conway

Oui.

M^{me} Juvin-Marleix

La saisine était postérieure à notre dissolution.

M. Conway

Cela veut dire que la personne a attendu plus d'un an et demi, après avoir été déboutée devant le tribunal de grande instance, pour... ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui.

M. le Maire

OK. Plus d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

1.12 - Protocole transactionnel entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M. Graux

Je vais vous parler ce soir d'un protocole transactionnel qui va lier la société SFR à la Ville de La Garenne-Colombes. Je vais vous rappeler un petit peu l'histoire : en janvier 2007, la Ville a attribué un contrat de trois ans avec la société SFR pour la fourniture de temps de communication et du flux de données numériques. Si vous faites votre calcul, les trois ans se sont écoulés fin d'année 2009 et, par une multitude de successions de petits contretemps techniques, on n'a pas pu reconduire ce marché.

Je vous propose ce soir, vu que la société SFR n'a pas pour autant coupé les communications GSM et le flux de données, de pouvoir créer ce protocole transactionnel afin de pouvoir les payer.

M. le Maire

Merci, Monsieur Graux.

Des questions ? Pas de questions ?

Monsieur Macé, oui ?

M. Macé

Je constate que, depuis deux Conseils Municipaux, vous nous faites passer un certain nombre de protocoles transactionnels, ce qui prouve que, sur un certain nombre de marchés publics dont celui que vous nous présentez ce soir, le suivi ne se fait pas régulièrement, ce qui est évidemment contraire à l'application de la réglementation. Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles... s'il n'y a pas un suivi rigoureux de ce type de contrat. Et, dans ces conditions, nous n'approuverons pas ce protocole transactionnel.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway ?

Je croyais que vous aviez levé la main en même temps que M. Macé.

M. Conway

C'est simplement parce que, dans la présentation, il convenait de dire qu'aujourd'hui, c'est une jonction jusqu'au 18 juillet. Je souscris au fait que cela fait effectivement plusieurs Conseils où il y a des perturbations, mais, là, sur le fond, aujourd'hui, au mois de mai, on acte quatre mois après la fin du contrat. C'est dommage, mais bon... !

M. le Maire

D'accord. Le 18 juillet, c'est pour le temps de repasser un contrat.

M. Conway

Je pense que ce n'est pas à SFR de faire les frais de cela.

M. le Maire

Personne ne fait les frais de quoi que ce soit, d'ailleurs !

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

I - Services techniques

Voirie, espaces verts

2.1 - Participation de la Commune de La Garenne-Colombes au projet de Vél'abri.

M^{me} Gaillabaud

Par sa délibération du 13 mars 2009, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo sur son territoire et donc d'aménager des aires de stationnements accessibles, abritées et gardiennées, dédiées aux deux-roues. Ce projet appelé « Vél'abri » verra le jour auprès de lieux générateurs de déplacement, tels que le tramway, le RER ou des équipements culturels.

À ce jour, ont été recensés sur notre commune deux sites qui pourraient accueillir entre 50 et 80 vélos : la place de Belgique et la gare de La Garenne-Colombes.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir permettre à la Ville de La Garenne-Colombes de donner un accord de principe à sa participation à cette opération de « Vél'abri » et de retenir les deux sites de la place de Belgique et de la gare de La Garenne-Colombes, ainsi qu'à prendre toute décision concernant son exécution.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M^{me} Gaillabaud ? Pas de questions à M^{me} Gaillabaud ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Comme questions, j'en avais deux.

Une directement au projet, qui est que : quels sont les lieux d'implantation, autour de La Garenne-Colombes, des autres communes ? Parce que, là, par exemple, la gare des Vallées n'est pas couverte, mais est-ce qu'elle est couverte dans le cadre de la commune de Bois-Colombes ?

M. le Maire
Par Bois-Colombes, oui.

M. Conway
Si vous pouviez donner un peu de détails autour ?

La deuxième chose : vous évoquez dans le document de présentation des discussions de réaménagement du boulevard de la République et de l'avenue de Verdun. Je voudrais savoir où vous en êtes de ces discussions et si, dans l'ensemble de ces discussions, que ce soit le réaménagement des boulevards ou le choix des sites, vous avez associé « La Garenne Cyclable ».

M. le Maire
Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud
Je n'ai pas compris la question.

M. le Maire
Vous n'avez pas écouté la question de M. Conway ? Ce n'est pas bien, cela ! C'est à cause de votre voisine... je sais, elle est très bavarde, Madame Fommarty, de temps en temps !

Je vais tenter de répondre, si vous me permettez.

D'abord, sur les communes voisines, oui, les Vallées, c'est couvert par Bois-Colombes, c'est pour cela que l'on ne s'intéresse qu'à La Garenne-Colombes.

Ensuite, vous allez avoir sur tout le trajet du tramway, à chaque gare, des emplacements vélos. Il faut aussi l'avoir en tête, même s'il nous a paru opportun de renforcer le site de la place de Belgique, d'autant qu'un travail est en cours de réflexion avec le Conseil général pour tout République et tout Verdun... pour République et Verdun, et voir si, sur République et Verdun, il serait possible d'insérer une piste cyclable, sachant que c'est évidemment très compliqué, au sens où nous ne souhaitons pas que la piste cyclable se traduise aussi par soit la mise en danger des cyclistes parce que la piste serait mal calibrée, soit une réduction des capacités de stationnement parce qu'elle prendrait, cette piste, par exemple, sur les lignes de stationnement.

L'affaire et à peser avec grande prudence et un travail est en cours, auquel M^{me} Gaillabaud et Jean-Pierre Hervo participent.

M. Conway
Ma question était aussi le fait de : est-ce que vous avez impliqué l'association « La Garenne Cyclable » dans cette réflexion ?

D'autre part, je rappelle que, sur ce travail d'aménagement, il y avait eu un travail amorcé, sur votre demande, par moi-même avec des personnes. Je souhaiterais que ces personnes soient à nouveau associées dans ces réflexions de telle manière que l'on avance d'une manière collective.

M. le Maire
J'ai présenté ce projet, et bien d'autres d'ailleurs, à une association qui a une légitimité réelle puisqu'elle existe maintenant depuis plus de 20 ans : c'est « Environnement 92 », qui est venue à la Mairie de La Garenne-Colombes et avec laquelle nous avons discuté de tas de projets, dont évoqué la question des cycles. Donc, oui, il y a des associations avec lesquelles nous avons évoqué ce sujet.

Celle dont vous parlez en partie, je ne pourrais pas vous dire.

Bien. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Non.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? 1 voix qui s'abstient. Qui est pour ? 34. Très bien.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL, M. FOULIARD.

1 abstention : M. CONWAY.

2.2 - Remboursement de frais engagés suite à un enlèvement de véhicule pour stationnement gênant.

M. Butet
Mes chers collègues, par courriel en date du 26 mars 2010, j'ai été saisi par M. Lainé d'une demande d'annulation d'un procès-verbal pour stationnement gênant. Ce Garennois indique s'être stationné le 25 mars 2010, vers minuit, rue Sartoris.

En prévision d'un déménagement prévu les 25 et 26 mars 2010, les services de la Ville avaient posé des barrières le 22 mars 2010 à 9 heures 45 et affiché l'arrêté d'interdiction de stationnement.

La Police nationale a donc verbalisé le véhicule de M. Lainé et a fait procéder à l'enlèvement de son véhicule le 26 mars à 8 heures 28. Or, l'arrêté municipal n°312/2010 ne mentionnait que le 25 mars dans son titre, ce qui n'a pas permis à M. Lainé d'avoir une connaissance suffisamment claire de l'arrêté pour s'y conformer.

Compte tenu de ces faits et de la bonne foi manifeste de M. Lainé, l'amende a fait l'objet d'une indulgence de la part des autorités de police le 26 mars 2010. Cependant, M. Lainé a dû s'acquitter des frais de mise en fourrière à hauteur de 96,11 euros.

Je vous demande donc, à titre tout à fait exceptionnel, de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par M. Lainé à hauteur de 96,11 euros.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Butet.

Êtes-vous d'accord pour cette dépense exorbitante de 96,11 euros ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2010/77 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/78 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson - club de danse pour le thé dansant du dimanche 11 avril 2010.

N° 2010/79 : Contrat avec M^{me} Nathalie Liess pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Renan le mardi 13 avril 2010.

N° 2010/80 : Contrat avec M^{lle} Ondine Lacorne Hebrard pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Renan le mardi 13 avril 2010.

N° 2010/81 : Contrat avec l'association Les Luths Consorts pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Renan le mardi 13 avril 2010.

N° 2010/82 : Contrat avec M. François Bonnet pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Renan le mardi 13 avril 2010.

N° 2010/83 : Contrat avec la SARL Trains Touristiques de France pour La Garenne en fête samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2010.

N° 2010/84 : Contrat avec Charles Ams et Alexandra Ams pour La Garenne en fête samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2010.

N° 2010/85 : Contrat avec l'association Caribbean Voices pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.

N° 2010/86 : Contrat avec l'association Pan'à Paname pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Marsault le mardi 4 mai 2010.

N° 2010/87 : Contrat avec l'association Troupe Normandie en fêtes pour La Garenne en fête samedi 19 juin 2010.

N° 2010/88 : Contrat post-réponse pour le guide des activités.

N° 2010/89 : Contrat avec la société Eurodrop pour La Garenne en fête - spécial centenaire samedi 19 juin 2010.

N° 2010/90 : Convention avec l'association Voix-si Voix-la pour l'organisation d'un séjour à Quiberon durant les congés scolaires de printemps 2010.

N° 2010/91 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose de corbeilles pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/92 : Contrat de maintenance du logiciel Pelehas n° 990892423.

N° 2010/93 : Accord bilatéral relatif à la reconduction du marché prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.

N° 2010/94 : Convention relative à la mise à disposition d'équidés pour l'activité équitation au Domaine Foucher de Careil à Houlgate entre M^{lle} Marina Ducellier et la Ville de La Garenne-Colombes.

- N° 2010/95 : Accord bilatéral relatif à la reconduction du marché « travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales ».
- N° 2010/96 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les repas des crèches.
- N° 2010/97 : Contrat de licence et d'assistance du logiciel de gestion des temps de présence Kélio de la société Bodet.
- N° 2010/98 : Contrat avec la société Swank films production.
- N° 2010/99 : Contrat avec la société Ciné matériel de Paris pour quatre projections en plein air au parc Wangen Im Allgäu.
- N° 2010/100 : Décision modificative - Contrat de maintenance du logiciel Pelehas n° 990892423.
- N° 2010/101 : Marché à procédure adaptée - travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement de type ovoïde T 200 du rond-point du Souvenir Français à la Place de la Liberté à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/102 : Contrat avec l'ensemble de Flûtes de Paris au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, le samedi 15 mai 2010 à 21 heures.
- N° 2010/103 : Avenant n° 2 pour correction d'une erreur matérielle - appel d'offres ouvert : construction d'une médiathèque lot 10 - électricité.
- N° 2010/104 : Contrat avec Nicolas Raccah pour la programmation de lectures de contes à la bibliothèque municipale le mercredi 9 juin 2010.
- N° 2010/105 : Contrat avec la société Artémuse pour trois animations dans le cadre de La Garenne en fête spécial centenaire.
- N° 2010/106 : Contrat avec l'association Allo Jazz pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/107 : Contrat avec Francis Naud pour La Garenne en fête spécial centenaire vendredi 4 juin 2010.
- N° 2010/108 : Contrat avec Francis Naud pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/109 : Contrat avec le groupe The Jam Street pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/110 : Contrat avec la société RC Reibaud Communication pour une animation spectacle « Trio place du Tertre » dans le cadre de La Garenne en fête spécial centenaire.
- N° 2010/111 : Contrat avec le groupe Izi pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/112 : Contrat avec l'association Ela Musique pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/113 : Contrat avec la société Artémuse pour une animation de clown et jonglerie dans le cadre de La Garenne en fête spécial centenaire.
- N° 2010/114 : Contrat avec International Show Parade pour La Garenne en fête samedi 19 et dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/115 : Contrat avec International Show Parade pour La Garenne en fête samedi 19 et dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/116 : Contrat avec International Show Parade pour La Garenne en fête samedi 19 et dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/117 : Contrat avec l'association Atout musique pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Voltaire le mardi 18 mai 2010.
- N° 2010/118 : Contrat avec Air 2 jeux pour la location de 4 structures gonflables et 4 structures d'animation pour La Garenne en fête samedi 19 et dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/119 : Contrat avec l'association Raconte-moi autrefois pour l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne le dimanche 20 juin 2010 place de la Liberté.
- N° 2010/120 : Contrat avec l'association Le Chaudron pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/21 : Contrat avec l'association Lily & Co pour un concert dans le cadre de la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/22 : Contrat avec la société les Anes en peine pour la mise en scène de deux animations dans le cadre de la Garenne en fête spécial centenaire.
- N° 2010/123 : Décision modificative - avenant n° 1 au marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les repas des crèches.
- N° 2010/124 : Appel d'offres ouvert - location et maintenance des conteneurs pour la collecte des déchets de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/125 : Contrat avec l'association Effernaissance pour des performances chorégraphiques et musicales au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, le samedi 15 mai 2010, de 18 à 20 heures.

Y a-t-il des questions sur cette liste importante ? Pas de questions ? Vous avez la liste sous les yeux. Pas une seule question ? Qu'est-ce qu'il se passe ? C'est à cause de Jean-Philippe Ballin qui vous a « estourbillés » ?!

(M^{lle} Naturel lève la main.)

Ah ! Madame Naturel, merci, vous montrez un peu d'intérêt pour les décisions que j'ai prises ! Parce que vous comprenez, vous êtes maire, vous prenez des décisions dans votre coin et après, personne ne s'y intéresse !

Merci. Allez-y !

Laquelle ?

M^{lle} Naturel

J'aurais voulu, sur la 124, quelques précisions sur l'appel d'offres.

M. le Maire

Le marché Citec ? Les conteneurs ? C'est cela ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. le Maire

Vous savez que nous avons un marché avec une société qui s'appelle Citec Environnement, qui est domiciliée à Nanterre et dont l'objet est de fournir ce que vous appelez les poubelles, qui sont en fait les bacs, qu'ils soient verts, jaunes, marron, qu'ils soient de trois types différents pour la collecte sélective. Il se trouve que le marché venait à échéance et que ces bacs, qui ne nous appartiennent pas, qui appartiennent à la société Citec qui les met à la disposition des Garennois, venaient à échéance. Il fallait rediscuter le contrat.

Il y a eu la procédure habituelle et il a été décidé de réattribuer le marché à Citec Environnement, qui s'est bien comporté dans l'appel d'offres. Tellement bien que nous faisons une économie assez significative, de mémoire, de l'ordre de 50 à 60 000 euros par an par rapport à la dépense de l'année dernière... enfin, des années précédentes, premièrement.

Deuxièmement, un contrat d'une durée de 5 ans, ce qui est une durée tout à fait acceptable.

Et troisièmement, nous allons mettre en place, au cours de la réalisation de ce marché, des pastilles, des puces électroniques sur chacun des bacs pour tenter d'identifier et de gérer mieux le parc de ces bacs. Par exemple, on peut peut-être imaginer que, dans certains endroits, les bacs ne sortent pas du tout, peut-être parce qu'ils sont inutiles. Imaginez qu'un immeuble ait demandé cinq bacs, alors qu'ils n'en ont besoin que de quatre, cela coûte de l'argent à la Ville qui loue le cinquième bac pour rien. Donc, on va mettre des puces électroniques sur toutes les poubelles de La Garenne-Colombes peu à peu, on va faire deux campagnes, en fait ; en deux ans, ce sera fait. Et nous saurons identifier quels sont les bacs qui disparaissent de la circulation et donc que l'on pourrait éventuellement retirer de la circulation, ce qui ferait une économie supplémentaire à la ville.

Voilà, c'est le nouveau marché Citec. Les Garennois, en fait, ne vont rien voir ; on leur laisse leurs bacs actuels, on ne fait que coller la puce électronique sur les bacs qui sont actuellement chez eux.

Pas d'autres questions sur ce sujet ou un autre ? Non.

Merci infiniment.

3.2 - Remerciements.

M. le Maire

J'ai reçu les remerciements de plusieurs associations, dont je vais vous donner la liste, qui ont été bénéficiaires d'une subvention communale, du fait de votre bonté et grandeur d'âme :

Jeunesse et Avenir Garennois ;

AEGC ;

Association Départementale des Conjointes Survivants des Hauts-de-Seine ;

Chœur et orchestre Telemann ;

Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ;

ASCO ;

Société Saint-Vincent-de-Paul ;

Croix-Rouge Française ;

Le Souvenir Français.

3.3 - Questions orales.

M. le Maire

Il y en a un certain nombre. Allez-y, qui veut commencer ?

Madame Naturel ? Honneur aux femmes.

Ne prenez pas cet air désolé !

Allez-y !

M^{lle} Naturel

Je ne suis pas spécialement pour la galanterie...

M. le Maire

Je vous en prie.

M^{lle} Naturel

... mais je veux bien commencer.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous constatons que notre ville manque cruellement d'espaces verts. Or, au croisement de la rue Yves-le-Caignard et Pierre-Sépard, il existe des terrains laissés en jachère depuis quelques années. En attendant leur prochaine vente, ne pourrions-nous pas envisager de redonner à ces espaces leur vocation d'antan, c'est-à-dire des jardins ouvriers en les attribuant aux Garennois qui en feraient la demande par convention de la Mairie.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Je vous remercie de cette proposition.

Permettez-moi d'abord de nuancer votre propos. La Garenne-Colombes est une commune dont l'urbanisme contrôlé est plutôt réputé, je crois. Quand on explique qu'il n'y a pas suffisamment d'espaces verts à La Garenne-Colombes, la réalité est en fait un peu plus complexe. J'évoquais tout à l'heure devant vous la discussion que j'ai eue avec l'association « Environnement 92 », qui m'a éclairé sur ce qui peut paraître une évidence mais difficile à identifier, qui est que la notion d'espaces verts est une notion complexe en soi, dans la mesure où il faut y intégrer bien entendu les espaces verts publics mais aussi tout ou partie des espaces verts privés, puisque ceux-ci jouent un rôle dans l'idée que l'on se fait d'une ville aérée. Et les ratios en nombre d'habitants par mètre carré d'espaces verts sont calculés de deux manières : ratio par mètre carré d'espaces verts publics et ratio d'espaces verts... ratio par habitant par mètre carré d'espaces verts tout court.

Dans cette deuxième hypothèse, La Garenne-Colombes n'est pas officiellement une ville où il manque des espaces verts.

Tout cela pour nuancer votre introduction.

Maintenant, je vais répondre à votre question précise.

D'abord, je pense qu'il y a peut-être dans votre question une petite confusion sur la localisation du terrain, mais peut-être me trompé-je aussi, mais c'est vrai que les Champs-Philippe, quand vous votez contre le projet, vous ne pouvez pas le connaître parfaitement, j'entends bien. Les terrains à l'angle des rues Yves-le-Caignard et Pierre-Sépard correspondent à la construction des logements sociaux de la Sablière, qui vont partir, là. Mais, au fond, entre Le-Caignard et la rue des Champs-Philippe, vous voulez peut-être parler des terrains qui appartiennent à la SEM 92, dans le cadre de la ZAC, justement, des Champs-Philippe, et dont un programme de 1 000 mètres carrés SHON est envisagé.

Plusieurs projets ont été envisagés : des maisons de ville, des établissements médico-sociaux, ... Bref, nous sommes en train de négocier avec ceux qui voudraient éventuellement se saisir de ce sujet.

Je ne vous cache pas que le terrain est compliqué, d'abord parce qu'il décline. Deuxièmement, il est situé là où vous savez, qui n'est pas une localisation facile en termes urbains. Enfin, il a une forme, lui-même, qui peut poser problème à des architectes. Donc, il y a actuellement des discussions pour savoir ce qu'on pourrait en faire.

Avez-vous d'autres questions, Madame Naturel ? Je crois, une deuxième ? Je me trompe ?

M^{lle} Naturel

Exact.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 5 juin prochain, aura lieu une cérémonie d'honneur en hommage aux fusillés du mont Valérien. De nombreux résistants y sont morts et, comme vous le savez, l'un de nos concitoyens garennois, Jean Baillet, membre du Parti communiste français, qui fut l'un des précurseurs de la Résistance. Il fut arrêté puis fusillé le 27 août 1941.

Il y a quelques années, une classe élémentaire de l'école Sartoris, accompagnée de leur directeur de l'époque, avait pris l'initiative d'assister à cette commémoration et nous nous en félicitons.

Dès lors, Monsieur le Maire, ma question sera de vous demander ce que vous envisagez pour solliciter l'initiative des enseignants pour permettre de renouveler cette participation.

Par ailleurs, envisagez-vous de contribuer à commémorer la mémoire de ces hommes en déposant également une gerbe au mémorial de la France combattante.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre attention et votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Il est évidemment extrêmement important de rendre hommage aux résistants garennois. Je crois que tout le monde y met un point d'honneur, pas seulement la majorité municipale, comme me l'a fait remarquer M. Macé fort aimablement tout à l'heure. Mais la majorité municipale aussi ! Particulièrement évidemment à La Garenne-Colombes ! Et je crois que nous sommes d'accord sur ce point.

Les directeurs d'école sont évidemment tout à fait libres d'organiser la présence des enfants à ce genre de manifestation afin de les sensibiliser à leur devoir de mémoire.

Pour ce qui est de la Ville de La Garenne-Colombes, la Municipalité de La Garenne-Colombes, des membres du Conseil Municipal se rendront à la cérémonie pour déposer une gerbe, ce qui a déjà été fait dans le passé et ce qui le sera toujours dans le futur.

Merci, Mademoiselle.

Monsieur Macé, c'est à vous ou... ? Parce que je vois M. Macé, M. Macé, M. Macé, M. Macé. Il y a d'autres que vous ?

M. Macé

Il n'y en a que quatre.

M. le Maire

Non, il y a M. Fouliard, pardon !

Vous en avez quatre et M. Fouliard deux.

Qui commence ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la responsable « service juridique, marchés publics, documentation et archives » va quitter ses fonctions au sein de l'administration communale.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur le remplacement de ce cadre.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Une procédure de recrutement, Monsieur Macé, est ouverte et elle est donc en cours. Quand nous aurons trouvé le candidat ou la candidate, je vous tiendrai, bien entendu, au courant.

Autre question ?

M. Macé

Je l'ai un peu modifiée, vous allez voir pourquoi.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier, je vous ai interrogés sur le processus de recrutement du Directeur général des services de la Mairie. Vous nous avez donc annoncé ce soir l'arrivée de ce nouveau Directeur général.

Je vous demande de nous indiquer à quelle date le nouveau Directeur général des services va prendre ses fonctions. Sera-t-il logé ? Si oui, dans quelles conditions ?

M. le Maire

Il prend ses fonctions le 14 juin prochain. Il sera logé comme le prévoit la loi : dans un logement d'utilité de service sur la commune de La Garenne-Colombes.

Troisième question ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par courrier en date du 19 avril 2010, vous avez été saisis d'une demande de résiliation de la convention publique d'aménagement conclue entre la Commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92, et ses avenants 1, 2 et 3. Ce courrier précise que – je cite – « en effet, cet acte de création est intervenu postérieurement à la délibération en date du 20 octobre 2004, par laquelle la Commune de La Garenne-Colombes avait confié à la SEM 92 la réalisation d'une opération d'aménagement dans le cadre de la convention publique d'aménagement du quartier des Champs-Philippe, et à la signature de cette convention publique d'aménagement le 20 décembre 2004. »

Je vous rappelle sur ce point qu'une convention d'aménagement ne peut être valablement passée que postérieurement à la création de la ZAC (Conseil d'État, 8 décembre 2004, société Levallois Distribution). La légalité de la convention d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la Commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 est dès lors plus que douteuse.

Il est également précisé dans ce courrier – je cite à nouveau – « en second lieu, tout porte à croire que la convention d'aménagement en date du 20 décembre 2004 a été conclue sans mise en œuvre de mesures de publicité et mise en concurrence préalable, et elle est, de ce fait, également entachée d'illégalité ».

En conclusion de ces textes, il est demandé – je cite encore – « la résiliation de la convention publique d'aménagement ».

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal les éléments juridiques que vous n'avez pas manqué de solliciter pour répondre au courrier en date du 19 avril 2010.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Macé, c'est vrai, ce courrier nous a été adressé le 19 avril. Nous disposons – c'est la loi – de deux mois pour y apporter une réponse. Et l'affaire étant très complexe, puisqu'il touche une question qui dépasse largement La Garenne-Colombes, qui est la validité des actes signés par les SEM et qui est un problème qui se pose largement au-delà de La Garenne-Colombes, la complexité fait que nous étudions cette question actuellement.

Mais je vous rappelle qu'il s'agit d'un précontentieux transmis par le biais d'un avocat. Je croyais – mais peut-être me trompé-je ! – que cela impliquait une confidentialité des actes jusqu'à la conclusion de l'affaire, premièrement.

Deuxièmement, je suis surpris, je ne vous cache pas, que vous ayez connaissance d'un courrier qui m'a été adressé. Je serais intéressé de savoir comment ce courrier, qui m'a été adressé à moi, vous est arrivé à vous !

Comme je ne peux pas croire que ceux qui ont introduit le recours ou le pré-recours ou ce précontentieux soient, d'une manière ou d'une autre, en rapport avec vous en termes d'opposition, comme je ne peux pas croire non plus que ce courrier ait pu être obtenu d'une manière non conforme aux habitudes, au règlement et aux lois, je serais curieux de savoir par quel miracle un courrier qui m'est adressé par des administrés, qui est envoyé par des administrés de La Garenne-Colombes au Maire de La Garenne-Colombes, arrive sur votre bureau. Peut-être un jour aurai-je la réponse ! Je m'interroge donc.

Merci, Monsieur Macé.

M. Macé

Dernière question : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la ZAC dite des Champs-Philippe, il semblerait que la Ville de La Garenne-Colombes ait donné son accord afin que la Régie immobilière de la Ville de Paris, RIVP, puisse réaliser et gérer des logements à loyer modéré. Pouvez-vous confirmer cet accord et les modalités de son application ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Effectivement, Claudine Labrousse et Jean-Pierre Hervo ont rencontré à ma demande le maire adjoint de Paris chargé du logement ainsi que les responsables de la RIVP. Vous vous souvenez que cela fait suite à une demande que j'avais faite au Maire de Paris il y a maintenant deux ans, que les logements de la RIVP situés sur le territoire de La Garenne-Colombes puissent être conventionnés, puisqu'il ne me paraissait pas correct que des logements qui, hier, étaient considérés, même s'ils ne l'étaient pas formellement, comme des logements sociaux avec des conditions de loyer modéré, fussent devenus brutalement des logements dont les loyers avaient triplé, pour certains.

Le Maire de Paris à l'époque m'avait répondu positivement, mais c'était il y a longtemps.

Je suis satisfait de voir que l'administration communale de Paris, ainsi que la RIVP, a accepté de renouer les négociations. Je vous informe qu'aujourd'hui, celles-ci sont en cours et j'espère qu'avant la fin de cette année, je pourrai vous donner une bonne nouvelle sur la contractualisation que nous pourrions mener avec la RIVP, qui pourrait amener le conventionnement de ces nouveaux logements.

Dernière question, Monsieur Macé ? C'est tout ?

Monsieur Fouliard, allez-y !

M. Fouliard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, actuellement plusieurs communes de notre département mettent en œuvre le microcrédit personnel en signant une convention avec le Crédit Municipal de Paris. Le bénéficiaire peut emprunter de 300 à 3 000 euros, voire 5 000 euros, les intérêts se montent à 4 %, la durée de remboursement n'excède pas 60 mois. À l'issue du prêt, les emprunteurs bénéficient d'un remboursement de la moitié des intérêts versés. Le financement est assuré par le CCAS et les conventions sont signées entre la Ville, le CCAS et une banque, le Crédit Municipal la plupart du temps.

En ces temps de crise, ce dispositif peut s'avérer d'un grand secours pour nos concitoyens les moins favorisés qui ne peuvent plus accéder au crédit par les moyens bancaires traditionnels.

Aussi, je souhaiterais que la mise en place d'un tel dispositif dans notre commune soit étudiée.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, mon cher collègue.

Je vous remercie effectivement de cette proposition. Notre rôle, bien sûr, est en effet d'aider les concitoyens en difficulté. C'est la raison pour laquelle le CCAS est à leur disposition pour leur venir en aide ainsi que la circonscription de la Vie sociale. Quel dispositif faut-il mettre en œuvre ? Faut-il en créer de nouveaux ? Tout est possible. Encore faut-il l'étudier, en connaître les conséquences, les besoins et les coûts.

Je vous remercie.

Monsieur Fouliard, je crois que vous avez une dernière question ? Qui n'est pas une question, en fait !

C'est une question ?

M. Fouliard

Oui, c'est une question. Le site Internet de la Mairie, dans la rubrique « conseillers municipaux », précise l'adresse *e-mail* des élus de la majorité.

En revanche, il n'est pas fait mention de celle des élus de l'opposition.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir faire apparaître nos adresses respectives :

Christophe Macé : christophemace92@gmail.com

fbavcevic@nosmoking.fr

adelaide.naturel@yahoo.fr

M. le Maire

Non, c'est : adelaide.naturel@ifrance.com.

M. Fouliard

Non, je vous ai envoyé un rectificatif immédiatement après.

M. le Maire

Alors, si vous vous trompez sur l'adresse Internet de M^{me} Naturel !

Moi, je verrais là, Madame Naturel, une attaque fourbe du Parti socialiste à l'égard du Parti communiste, si j'étais vous ! (*Rires.*)

Je ne veux pas créer de trouble à l'intérieur de la gauche plurielle, mais quand même, ils ont donné quatre adresses Internet, il y a une faute, c'est la vôtre ! Je ne dis rien ! Je le dis comme ça ! Méfiez-vous !

J'avais raison, Monsieur Fouliard, ce n'est pas une question, c'est une demande.

M. Fouliard

Oui, j'aurais pu mettre un point d'interrogation.

M. le Maire

Parce que je pouvais répondre non ?

M. Fouliard

C'est une question.

M. le Maire

Non, bien entendu, on va mettre vos adresses Internet ! Y compris celle de M^{me} Naturel et nous, on ne fera pas de faute, Monsieur Fouliard !

M. Hervo

On peut peut-être mettre celle de M. Conway ?

M. le Maire

Oui, Monsieur Conway, et la vôtre aussi !

M. Fouliard me fera parvenir la vôtre, mais on vérifiera, ne vous inquiétez pas, Monsieur Conway.

M. Conway

C'est facile, c'est Orange : « orange.fr ».

M. le Maire

D'accord, très bien.

Mes chers collègues, merci infiniment de nous avoir attendus aussi longtemps. Je vous souhaite une bonne fête des voisins demain. Il paraît qu'il ne va pas pleuvoir !

À bientôt.

La séance est levée à 23 heures 13.